



Stress post-traumatique: un militaire de carrière «abandonné» par l'armée *Page A 7*

Couillard interdirait la burqa, le niqab et le tchador dans la fonction publique *Page A 3*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CV N° 11

LE DEVOIR, LE MERCREDI 22 JANVIER 2014

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

CONSTRUCTION

C'était la panique à la FTQ en 2009

Les dirigeants comptaient sur leurs « amis du PQ » pour empêcher la tenue d'une enquête publique

BRIAN MYLES

La FTQ était prête à tout pour empêcher la tenue d'une commission d'enquête sur l'industrie de la construction au printemps 2009, y compris faire des pressions sur ses « amis du PQ ».

Des conversations d'écoute électronique entre l'ex-président de la FTQ, Michel Arsenault, et son homologue de la FTQ-Construction (FTQ-C), Jean Lavallée, lèvent le voile sur le climat de panique en interne. Les deux grands dirigeants de la FTQ voyaient dans les enquêtes journalistiques « une inquisition, tabarnak! »

Les deux hommes voulaient faire pression sur l'opposition officielle de l'époque, le Parti québécois (PQ), afin qu'il se dissocie du mouvement exigeant la tenue d'une enquête publique.

« S'ils veulent faire une enquête sur les syndicats, il va falloir que tous les deux, on s'assoie [pour] parler à nos amis du PQ, dit Jean Lavallée. Faut pas que le PQ embarque dans ça [parce qu'ils] vont se faire ramasser eux aussi. »

« Le PQ ne touchera pas à ça. Je vais parler à Pauline », répond Michel Arsenault. Le président de la FTQ ajoute qu'il a « un deal avec

VOIR PAGE A 10 : PANIQUE

Lire aussi · AMT : dalles de béton détournées au profit de Suzanne Bibeau? *Page A 6*



L'ancien président de la FTQ-Construction Jean Lavallée a presque complété mardi son témoignage devant la commission Charbonneau, au sujet de laquelle il n'a pas caché son dégoût.

SOINS MÉDICAUX

Un holà aux frais accessoires

Le Collège des médecins propose une révision du code de déontologie axée sur les droits des patients

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Avec la volonté avouée de freiner la multiplication des frais exigés des patients parfois pris en otages, le Collège des médecins du Québec se donne des dents pour agir et propose une révision de son code de déontologie.

Ce sont les besoins médicaux des patients qui doivent conditionner l'accès aux soins et non pas la capacité de payer des patients, veut rappeler le Collège. En entrevue avec *Le Devoir*, le syndic et directeur de la division des enquêtes, François Gauthier, confie que c'est le principe directeur qui a inspiré cette révision. « Un médecin peut être un homme d'affaires, mais il ne doit y avoir aucune confusion avec son rôle de médecin. »

Le nouveau code de déontologie devrait paraître sous peu dans la *Gazette officielle du Québec*. Après une période de consultation, il pourrait entrer en vigueur en septembre prochain, espère le Collège.

Plusieurs modifications visent à restreindre les avantages financiers, autres que ses honoraires, qu'un médecin peut tirer de sa pratique.

Québec avait promis de s'attaquer à la question des frais accessoires exagérés, mais c'est le Collège qui se donne les moyens pour sévir. Le nouveau code est clair: « Un médecin ne peut réclamer des montants disproportionnés en paiement de fournitures médicales. » Voilà qui devrait sonner le glas des gouttes ou des anesthésiants facturés 10 fois leur valeur, selon le syndic. C'est non négociable, comprend-on. « Si c'est contesté et que nous devons nous rendre en arbitrage... nous

VOIR PAGE A 10 : MÉDECINS

SYRIE

Les attentes sont basses à la conférence de Montreux

CLAUDE LÉVESQUE

La conférence internationale sur la crise en Syrie s'ouvre aujourd'hui à Montreux, en Suisse, quelques heures après la publication d'un rapport abondamment illustré sur la torture pratiquée dans les prisons de ce pays.

Selon les autorités du Qatar, qui ont commandité le rapport en question, les photos — horribles à souhait — ont été prises par un déserteur de la police syrienne, qui les a remises à un groupe de l'opposition armée financé par cette pétromonarchie du golfe Persique.

Le moment choisi pour sa publication n'est évidemment pas fortuit: on cherche à faire pression sur les diplomates réunis en Suisse pour que leurs gouvernements sanctionnent le régime de Bachar al-Assad, probablement aussi pour qu'ils exigent que ce dernier soit accusé de crimes contre l'humanité devant la Cour pénale internationale.

La conférence de Montreux, également appelée « Genève2 », vise à trouver une solution pacifique à la guerre civile qui a fait 130 000 morts et deux millions de réfugiés. Un premier pas pourrait consister à proclamer des cessez-le-feu et à établir des corridors humanitaires. La for-

VOIR PAGE A 10 : SYRIE

Lire aussi · Le régime syrien se livre à la torture et à l'assassinat à grande échelle. *Page B 7*

« La photo à un million de dollars »

Un député conservateur accompagnant Harper en Israël met en lumière la rentabilité électorale du voyage

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Après avoir gravi le mont des Oliviers et visité la basilique de la Nativité, le premier ministre Stephen Harper a profité de son voyage en Israël mardi pour visiter le mur des Lamentations, un lieu d'une telle charge symbolique que son député torontois de confession juive, Mark Adler, a demandé à prendre part à la photo car elle permettrait sa réélection. Une admission qui conforte certains observateurs dans l'idée que ce voyage sert beaucoup les intérêts électoraux du Parti conservateur.



Le premier ministre Stephen Harper se recueillant au mur des Lamentations, à Jérusalem mardi.

Le moment de candeur s'est produit alors que Stephen Harper participait, au mur des Lamentations, plus haut lieu saint pour les Juifs, à une séance de prise d'images. Sur les enregistrements, on entend le député Adler négocier avec un mem-

VOIR PAGE A 10 : PHOTO

Lire aussi · La chronique de Manon Cornéliier: Quels principes? *Page A 3*

Le Canada et Israël vont resserrer leur coopération économique. *Page B 3*

AUJOURD'HUI



Actualités · Accessibilité des espaces publics: Montréal progresse, mais beaucoup reste à faire. *Page A 4*

Économie · Bombardier supprime 1700 emplois en raison des retards de production de la C-Series. *Page B 1*



Avis légaux..... B 8
Décès..... B 5
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... B 5
Sudoku..... B 7

ACTUALITÉS

CONSULTATION SUR LE PROJET DE LOI

La charte serait « nécessaire » pour prévenir l'intégrisme

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire
à Québec

La burqa, le niqab et le tchador symbolisent l'« oppression de la femme » aux yeux du chef du Parti libéral du Québec, Philippe Couillard, mais pas le hidjab, s'explique mal Rakia Fourati.

« Qu'il soit rouge, vert, noir, porté d'une façon élégante avec des boucles d'oreille, avec un maquillage ou sans maquillage, ça reste toujours un symbole [...] qui est l'intégrisme, qui est la soumission sous toutes ses formes », a soutenu mardi la femme d'origine tunisienne devant les membres de la commission parlementaire chargée d'étudier la charte de la laïcité du gouvernement péquiste.

Archie saoudite

Le chef de l'opposition garde sans doute des souvenirs différents des siens de son séjour en Arabie saoudite, a souligné M^{me} Fourati, qui a vécu sept ans dans le royaume de la péninsule arabique. « [M. Couillard, qui a mis sur pied le service de neurochirurgie de Dharam en Arabie saoudite de 1992 à 1996], ne pourra jamais sentir ni connaître la réalité des choses comme moi, je l'ai vécue », a-t-elle indiqué. « Quand il mange, il mange avec les hommes. Il ne sait pas que la femme, elle, attend à côté que les hommes terminent de manger

pour qu'on leur donne à manger après. Dans la rue, il ne sait pas qu'il y a la police religieuse, avec un petit bâton, qui vient me donner des coups sur les jambes quand mon foulard tombe », a raconté la signataire du « manifeste des Janette ».

Le Québec n'est pas l'Arabie saoudite, a-t-elle reconnu. « [Cependant], les islamistes qui sont au Québec ne sont pas différents des islamistes qui sont en Tunisie, des islamistes qui sont en Arabie saoudite et des islamistes qui sont ailleurs », a-t-elle dit. Ils partagent à la fois une « idéologie » et des « objectifs » identiques.

En plus de s'être frottée à l'« intégrisme religieux » en Arabie saoudite, M^{me} Fourati a as-

sisté à la poussée d'un « islamisme » en Tunisie, en Égypte et en France. « Et actuellement, je suis au Québec où je suis très inquiète pour l'avenir », a-t-elle dit.

M^{me} Fourati a mis le cap sur le Québec il y a une dizaine d'années afin d'« être une femme libre dans un pays laïque, inclusif et égalitaire, comme le réclame la charte ». « Préventif », le projet de loi 60 assurera la « neutralité, l'objectivité et la laïcité d'un Québec libre, égalitaire et juste », selon elle.

Paix religieuse

En garantissant le « respect des convictions religieuses de toutes les clientèles de toutes les institutions publiques financées par des fonds publics », la charte du Parti

québécois renforcera la « paix religieuse » au Québec, a ajouté le sociologue Guy Rocher.

Le professeur agrégé à l'Université McGill Raphaël Fischler ne voyait pas les choses de la même façon. Selon lui, l'équipe de la première ministre Pauline Marois « joue avec le feu pour des raisons politiques ». Drapé d'une « conception de la laïcité qui va trop loin dans le refus de la religion », le ministre Bernard Drainville, a accouché d'un projet de loi faisant un « tort énorme au Québec », a soutenu le directeur de l'École d'urbanisme à l'Université McGill.

Comportant une « dimension réactionnaire », « la loi demande des sacrifices aux minorités [mais] pas à la majorité », a-t-il

dénoncé, soupçonnant le gouvernement de voir « la diversité comme une menace ».

De son côté, le Mouvement laïque québécois a pressé les élus d'adopter « à l'unanimité » et « le plus tôt possible » une charte de la laïcité, même si celle-ci courra « le risque énorme » de se faire amputer par la Cour suprême du Canada.

D'ailleurs, le Rassemblement pour la laïcité a invité le gouvernement à ne plus lever les yeux sur la clause dérogatoire « afin de faire primer les instances politiques qui sont élues par la population au lieu de remettre la décision dans les mains de juges qui sont nommés ».

Le Devoir

MUNICIPALITÉS

Un projet de loi sur les retraites dès février

ALEXANDRE ROBILLARD
à Québec

Le gouvernement a convenu avec les municipalités et les syndicats de déposer en février un projet de loi pour la restructuration des régimes de retraite.

La ministre du Travail et de l'Emploi, Agnès Maltais, a déclaré mardi qu'elle a accepté de devancer le dépôt de son projet de loi, prévu au départ en mai prochain.

M^{me} Maltais a affirmé qu'au cours des trois prochaines semaines, un comité de travail examinera plusieurs aspects qui pourraient se retrouver dans le texte législatif, dont la possibilité de partager entre employeur et employés les déficits passés. « D'abord, tout le monde s'entend, il y a un consensus [sur le fait] qu'il faut prioriser la négociation, la négociation fait foi de tout, a-t-elle dit aux journalistes. Deuxièmement, le gouvernement s'engage à déposer une législation rapidement, on parle de février. »

En décembre dernier, la ministre avait esquissé un plan d'action qui devait permettre aux municipalités de conclure des ententes pour pérenniser les régimes de retraite à prestations déterminées. Sa proposition visait notamment à partager également entre employés et municipalités les coûts des services futurs des régimes de retraite.

Répondre à la demande

M^{me} Maltais avait évoqué le dépôt d'un premier de deux projets de loi en mai prochain, ainsi que des forums avec les représentants des secteurs municipal, privé et universitaire.

Après une rencontre réunissant des maires et des chefs syndicaux, M^{me} Maltais a expliqué mardi que cette nouvelle échéance répondait à une demande. « Les partenaires nous ont dit qu'ils étaient capables de régler ça plus rapidement, parce que ça fait des années qu'ils en discutent, a-t-elle dit. Alors on a dit: si vous êtes capables de répondre aux questions dont on a besoin rapidement, tant mieux. Si on peut résoudre un problème plus rapidement, mon Dieu, tant mieux. »

M^{me} Maltais a affirmé que le comité chargé de baliser le par-

cours d'ici au dépôt du projet de loi pourra étudier la pertinence que les négociations portent aussi sur les déficits accumulés par les régimes de retraite municipaux. « J'avais dit que si c'était nécessaire, et c'est bien important, si la négociation aboutit au fait que pour arriver à pérenniser un régime de retraite il faut ouvrir sur le passé, nous allions en donner la possibilité aux gens, a-t-elle dit. Là-dessus, on a bien clarifié les choses. »

En se rendant à la rencontre, le maire de Montréal, Denis Coderre, et celui de Québec, Régis Labeaume, avaient réclamé que le gouvernement presse le pas dans ce dossier afin qu'un projet de loi soit déposé dès la rentrée parlementaire du 11 février.

Le décret Labeaume

M. Labeaume, qui réclamait le pouvoir de décréter les conditions pour rééquilibrer les régimes de retraite, s'est montré satisfait que le gouvernement clarifie la possibilité de discuter du partage des déficits accumulés entre les municipalités et les employés. « Vous allez me permettre d'être humble, c'est une situation où il faut se dire qu'on a tous réussi quelque chose », a-t-il dit.

Alors que M^{me} Maltais a répété qu'elle souhaite toujours doter la Commission des relations de travail du pouvoir de trancher les litiges qui surviendraient entre les parties concernant les régimes de retraite, M. Labeaume a affirmé que cette question sera débattue lorsque le projet de loi sera étudié en commission parlementaire. « C'est une discussion qui restera à avoir », a-t-il dit.

Le député de la Coalition avenir Québec Christian Dubé, favorable à l'idée de doter les municipalités du pouvoir d'imposer un règlement à leurs employés dans ce dossier, a affirmé que les déficits accumulés devraient être partagés à parts égales par les deux parties. « Ce n'est pas au contribuable de faire les frais des négociations passées, surtout avec les différences dans les taux qu'on a observés, a-t-il dit. Ce qu'on a dit, nous, c'est que le 50-50 doit s'appliquer tant aux services passés qu'aux services courants. »

La Presse canadienne

Les adoptions d'enfants haïtiens reprennent

Les demandes québécoises pour adopter un enfant haïtien peuvent reprendre leur cours normal, quatre ans après le séisme dévastateur de janvier 2010. Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a confirmé mardi avoir agréé et retenu deux organismes, soit la Corporation accueillons un enfant et Soleil des nations, où les demandes peuvent être acheminées. Ces organismes, accrédités en Haïti, devront respecter un quota officiel quant au nombre de dossiers. Les inscriptions sont limitées pour les enfants âgés de 0 à 6 ans, sauf pour ceux

qui correspondent à des besoins spéciaux (les frères et sœurs ou ceux qui souffrent d'une incapacité physique ou mentale par exemple) et ceux qui ont été abandonnés ou orphelins. Québec avait suspendu les procédures après le séisme de 2010 en raison d'incertitudes quant au contrôle du processus d'adoption. Une coalition de pays d'accueil avait ensuite été mise sur pied avec le concours du Canada, de la France, des États-Unis et de l'Allemagne, dans le but de mettre en place un cadre législatif et administratif adéquat. Les procédures d'adoption avaient repris au printemps 2013, ce qui aurait permis d'expérimenter les nouvelles procédures d'adoption. Le coût de l'adoption est estimé à 30 000 \$.

La Presse canadienne



Fatima Houda-Pepin a été exclue du caucus libéral lundi.



Maria Mourani a été expulsée du caucus bloquiste en septembre.

Houda-Pepin et Mourani, même combat

La charte, un débat trop polarisé pour les tergiversations, croit un expert

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire
à Ottawa

L'une a quitté son parti parce que celui-ci allait trop loin en appuyant la charte de la laïcité, l'autre parce qu'il allait trop loin en s'y opposant. Mais les divorces entre Maria Mourani et Fatima Houda-Pepin et leur formation respective se ressemblaient à s'y méprendre, comme en témoignent les discours de chacune et de leur chef. Or si ces leaders politiques n'ont pas toléré leurs députées récalcitrantes, c'est en partie la faute aux médias, selon un politologue.

Il n'y a rien de nouveau à ce qu'un député riposte à certaines positions de son chef, consent Réjean Pelletier. Mais ce qui a changé, c'est que les médias en ont ouï-dire rapidement. « Dès qu'il y a une dissension, elle est montée en épingle. Et on écrit "le parti est divisé, le leadership du chef est remis en question", etc., même si c'est une seule personne sur 60-70 députés. C'est ça un peu, le problème », analyse le professeur de sciences politiques à l'Université Laval.

Jour de la marmotte

Depuis deux mois, Fatima Houda-Pepin contestait le refus de son parti de bannir le port de signes religieux pour les employés de l'État ayant un pouvoir coercitif. Le chef du Parti libéral du Québec, Philippe Couillard, a plutôt confirmé la liberté pour tous pourvu que le visage soit découvert. Lundi, la députée a claqué la porte. Mardi, les journaux s'interrogeaient justement sur la poigne du chef libéral sur son caucus.

À voir la scène se dérouler à Québec, on croyait vivre le jour de la marmotte à Ottawa. Car Daniel Paillé s'était

Ce qu'ils ont dit :

Philippe Couillard, en septembre : « Il y a une sorte d'absolutisme; on parle de fondamentalisme ces temps-ci, il semble y en avoir un autre genre qui est en train de s'installer au sein du mouvement souverainiste [...] M^{me} Mourani vient de recevoir une bulle d'excommunication; je suppose que pour les prochains hérétiques, il y en aura également. »

Philippe Couillard lundi, sur sa députée : « Je suis un homme très patient, tout le monde va s'entendre là-dessus. Mais ma patience a ses limites [...] Ça n'a pas été possible pour elle d'accepter de faire des compromis [...] On ne peut pas être un libéral et ne pas défendre les libertés. »

Daniel Paillé, sur sa députée : « C'est une décision qui est difficile à prendre [...] Je lui ai dit que si elle continuait, on était face à une décision; elle m'a dit que la décision n'appartenait, alors je l'ai prise [...] A un moment donné, je conclus [...] Il faut avoir une cohésion au sein du caucus. »

Fatima Houda-Pepin : « M. Couillard pense qu'il va régler les problèmes avec cette position, ses problèmes commencent. Hier [mardi] je lui ai dit, et j'ai dit à mes collègues: "Cette position qui va être annoncée aujourd'hui, c'est la meilleure recette pour la perte de la prochaine élection" [...] J'ai passé une trentaine d'années de ma vie à lutter contre l'intégrisme. Je ne peux pas dire d'un côté de la bouche que la porte est ouverte à tous, et de l'autre que je continue de lutter contre les intégrismes. »

Maria Mourani : « Ça fait des années que je travaille à convaincre les gens issus de groupes ethnoculturels de se battre pour l'indépendance du Québec [...], puis laissez-moi vous dire qu'on vient de faire un recul majeur [...] Vous allez discriminer des femmes, faire en sorte que des femmes ne pourront plus avoir de jobs [...] Ce n'est vraiment pas une bonne stratégie, parce que l'indépendance on va la faire avec tout le monde et si on n'est pas capable de convaincre des gens qui viennent d'ailleurs qu'on a un projet inclusif, bien ils ne viendront pas avec nous et ils auront raison. »

également dit à bout de patience au moment de remercier sa députée rebelle. Lorsque Maria Mourani a quitté le Bloc québécois en septembre, M. Paillé plaquait lui avoir laissé le temps de clarifier sa pensée, pour qu'elle s'oppose à la charte des valeurs en son nom personnel plutôt qu'en tant que bloquiste. Si M. Paillé a fini par lui montrer la porte, c'est

qu'elle ne lui a pas laissé le choix en persistant, disait-il. M^{me} Mourani arguait de son côté que le projet péquiste n'était rien de moins qu'un « nationalisme ethnique » qui aliénerait les électeurs souverainistes. Mi-décembre, elle annonçait sa propre conversion au fédéralisme.

Dans un cas comme dans l'autre, les députées refusaient d'accepter la position de leur

parti. L'élue parlait d'une expulsion, le chef d'une démission.

Il n'y a rien d'anormal à ce que les chefs de parti tentent d'abord de régler leurs différends derrière les portes closes du caucus, souligne M. Pelletier. Mais les tentatives de réconciliation ne peuvent pas s'éterniser, car « le chef sera toujours sous surveillance et la députée récalcitrante aussi ».

« Plutôt que de traîner ça très longtemps dans le paysage, on dit "mieux vaut crever l'abcès immédiatement". Et c'est pour ça que très souvent, on en arrive à un point de rupture », explique-t-il en entretien téléphonique.

Enjeu électoral

Un raisonnement qu'a semblé appliquer M. Couillard, en affirmant lundi que ce qui nuisait au parti, « c'est l'impression [...] qu'il n'y a pas de ralliement, de consensus ».

D'autant plus qu'on débat actuellement d'un enjeu électoral et que la liberté de conscience devient difficile à allouer. Un parti divisé, « ça n'a pas bonne cote auprès de l'électorat », note M. Pelletier.

« C'est rendu trop loin comme débat politique pour laisser trop de liberté à chacun des députés. [...] Il y a un clivage assez profond qui se manifeste et qui ne changera probablement pas », observe-t-il. Un camp — libéral — est donc contre la charte, un autre — péquiste — est pour. Si les partis compartaient des partisans des deux fronts, « ça diviserait le vote ». « On est trop près d'une éventuelle élection pour permettre qu'il y ait des dissensions dans le parti, qu'on arrive devant la population comme étant un parti divisé », résume-t-il.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Quels principes?



MANON CORNELIER
à Ottawa

Lorsque vient le temps d'expliquer leur refus de critiquer publiquement le gouvernement israélien, le premier ministre Stephen Harper et ses ministres ont toujours la même réponse. Leur position en est une de principes, de ceux qui ne souffrent pas de compromis pour plaire aux uns et aux autres.

Dans son discours devant la Knesset lundi, M. Harper a louangé la résilience et nombre de réalisations du peuple juif, avec raison. Il s'est toutefois refusé tout commentaire qui aurait pu nuancer le portrait. Il est même allé jusqu'à assimiler à l'antisémitisme certaines des critiques les plus dures faites à l'endroit d'Israël.

L'antisémitisme est une réalité et il a effectivement pris un nouveau visage depuis plusieurs années. Cela mérite d'être dénoncé. Mais en quoi une invitation au boycottage de produits israéliens, par exemple, est-elle une expression de haine à l'endroit des juifs?

Les mots ont un sens. Lorsqu'on en abuse, on en émousse l'impact. On banalise l'horreur qu'ils tentent de décrire. Il en va ainsi des mots génocide, nazisme, fascisme, dictature... et antisémitisme.

«Aucun État n'est à l'abri d'une questionnement ou d'une critique», a convenu M. Harper. «Il n'est pas nécessairement antisémite en soi de critiquer la politique du gouvernement israélien», a-t-il renchéri un peu plus tard. Mais pour mieux se taire par la suite.

Il déplore toujours le fait qu'Israël est la cible du tir groupé des autres pays alors que ses voisins sont souvent épargnés. M. Harper adopte pourtant une attitude similaire, mais à l'inverse. Il réserve tous ses bons mots pour Israël et dénonce sans ménagement les autres pays de la région.



Pour lui, appuyer Israël est la chose juste à faire. Parce que son peuple a connu la persécution et l'horreur de l'Holocauste et «mérite d'avoir son propre pays et de vivre en sécurité et en paix». À ce chapitre, il ne s'écarte pas des gouvernements canadiens qui l'ont précédé puisque c'est la position canadienne depuis la création de l'État d'Israël.

Stephen Harper rejoint même à certains égards ses adversaires libéraux et néodémocrates lorsqu'il répète qu'Israël est la seule démocratie au Moyen-Orient où prévalent la liberté et la primauté du droit et que les deux pays partagent les mêmes valeurs.

On en revient donc aux principes. Mais lesquels? Si celui de la primauté du droit est si important, pourquoi ne pas le faire valoir alors? Après tout, le gouvernement israélien fait fi du droit international quand il poursuit la colonisation des territoires occupés.

Selon la position officielle du Canada réitérée par le ministère des Affaires étrangères il y a une semaine, le Canada juge toujours illégale cette colonisation et estime que «la question du statut de Jérusalem ne peut être réglée que dans le cadre d'un règlement global du conflit». La colonisation nuit aux efforts de paix, comme le déplorent plusieurs pays, dont les États-Unis. M. Harper, lui, refuse même d'aborder le sujet.

Ce n'est pas tout. Le Canada est officiellement toujours pour «la création d'un État palestinien souverain, indépendant, viable, démocratique et doté d'un territoire d'un seul tenant». Or ces colonies sont en train de transformer le territoire palestinien en véritable gruyère, menaçant sa viabilité future.



À entendre M. Harper, on croirait que la paix ne dépend que des Palestiniens. «Je suis convaincu que nous partageons avec Israël l'espoir sincère que la population palestinienne et ses dirigeants choisissent un État palestinien viable, démocratique, engagé à vivre en paix aux côtés de l'État juif d'Israël», a-t-il dit. Selon lui, «ni l'existence d'Israël, ni ses politiques ne sont à l'origine de l'instabilité qui caractérise le Moyen-Orient aujourd'hui».

Israël n'a pas à être blâmé pour tous les maheurs de la région, c'est évident, mais la crise palestinienne dure depuis la création de l'État hébreu. On ne peut quand même pas nier l'histoire. Ni le fait que la solution exige l'approbation et la collaboration des deux parties.

L'ancien ambassadeur du Canada aux Nations unies, Paul Heinbecker, ne cache plus sa désapprobation. Il ne voit pas en quoi le silence du Canada au sujet de la colonisation relève d'un quelconque principe. Selon lui, le Canada paraît plutôt «hypocrite» et «incapable de cohérence». Cela, ajouté au peu de cas fait au sort des Palestiniens, nuit à la réputation internationale du pays, dit-il.

M. Harper, lui, est convaincu de la justesse de sa position, qu'il dit dénuée d'intérêt. Son parti — et lui sûrement — n'a toutefois jamais perdu de vue les retombées électorales de cette politique et ne s'est jamais gêné pour les exploiter. Avec succès, comme on l'a vu en 2011. Et parfois sans vergogne, comme ce fut le cas dans Mont-Royal, où le parti a mené un faux sondage pour faire croire que le député libéral Irwin Cotler pourrait démissionner.

Un petit incident survenu lors de la visite de M. Harper au mur des Lamentations, hier, est aussi venu le contredire. Un de ses députés, qui insistait pour s'approcher, a invoqué les futures élections et lancé à un adjoint de M. Harper: «C'est la photo à un million de dollars.»

FONCTION PUBLIQUE

Couillard prône l'interdiction de la burqa, du niqab et du tchador

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Le Parti libéral du Québec est maintenant prêt à décréter l'interdiction, pour tous les employés de l'État, de trois signes religieux — la burqa, le niqab et le tchador — même si cette prohibition générale est contraire aux chartes des droits et libertés, selon le Barreau du Québec et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPJ).

«Notre approche n'est pas que légaliste», a affirmé Philippe Couillard qui a dévoilé, lors d'une conférence de presse, la nouvelle position libérale en matière de neutralité religieuse de l'État, fruit des travaux d'un comité présidé par le député de Fabre, Gilles Ouimet.

«Bien sûr, vous avez entendu le Barreau et la Commission des droits. Notre approche vient de ce que les Québécois veulent», a soutenu le chef libéral.

Mais pour éviter d'avoir à recourir aux clauses dérogatoires des chartes québécoise et canadienne des droits, Philippe Couillard propose que cette interdiction du port de la burqa, du niqab et du tchador ne fasse pas l'objet d'un projet de loi. Elle passerait par de nouveaux codes vestimentaires imposés par les administrations publiques.

Subjectivité

Pourquoi ces trois signes religieux et non pas les autres? «C'est un jugement qu'on pose. [...] Il y a une part de subjectivité là-dedans», a reconnu le chef libéral. «Nous considérons que le port de ces trois vêtements par la femme est l'instrumentalisation de la religion pour des fins d'oppression et de soumission.» Evoquant le fait qu'il a vécu en Arabie saoudite, Philippe Couillard a dit bien comprendre «les messages qui sont envoyés par les vêtements». Il n'a cependant pas expliqué comment une fonctionnaire qui voudrait porter un de ces signes proscrits ne pourrait pas obtenir un accommodement religieux, en vertu de la jurisprudence. «Je répète que, pour nous, l'interdiction du port de signes religieux par les employés de l'État, ça n'a aucun sens. Je répète que je veux qu'il n'y ait personne qui perde

Cette interdiction générale contreviendrait aux chartes des droits et libertés

sa job au Québec pour une histoire semblable», a-t-il cependant affirmé.

Pour ce qui est des agents de l'État avec des pouvoirs de coercition comme les policiers, ils pourraient demander des accommodements pour porter des signes religieux. Tout comme pour le tchador, il s'agit d'une «situation hypothétique», a toutefois rappelé le chef libéral.

Accommodements

Les personnes qui demanderont des accommodements devront prouver, en vertu d'un nouveau critère, qu'elles font des efforts pour s'intégrer à leur milieu de travail. D'ailleurs, depuis la «pseudocrise des accommodements» et la commission Bouchard-Taylor qui a suivi, «les institutions se sont dotées de guides», a signalé le chef libéral. «Ça se gouverne avec succès dans les sociétés dans le monde et c'est comme ça au Québec.»

Contrairement à la conception du Parti québécois, la neutralité religieuse de l'État pour le PLQ ne s'incarne pas dans les individus. En outre, les libéraux conserveraient le crucifix à l'Assemblée nationale. En

La MMA trouve preneur aux enchères

La quasi-totalité des actifs de la Montreal, Maine and Atlantic Railways (MMA), le transporteur ferroviaire du Maine impliqué dans la catastrophe de Lac-Mégantic en juillet dernier, a été cédée aux enchères mardi à Fortress Investment Group, de New York. La transaction sera cependant soumise à l'approbation des tribunaux jeudi, à Sherbrooke, pour la portion canadienne des actifs et à Bangor, dans le Maine, pour la portion américaine. Les



CLÉMENT ALLARD LA PRESSE CANADIENNE

Le chef libéral Philippe Couillard propose que cette interdiction du port de la burqa, du niqab et du tchador ne fasse pas l'objet d'un projet de loi.

fin, le PLQ présentera un projet sur l'intégrisme qui visera notamment la protection de la jeunesse et les crimes d'honneur, un copier-coller du projet de loi élaboré par Fatima Houada-Pepin, selon cette dernière.

Fatima Houada-Pepin

Dans une tournée des médias électroniques, Fatima Houada-Pepin, qui se désigne désormais sous le titre de députée libérale indépendante, a qualifié la nouvelle mouture présentée par son ancien chef de «position alambiquée à souhait».

«M. Couillard, il pense qu'il va régler le problème. Ses problèmes commencent!» a-t-elle lancé dans une entrevue à la radio de Radio-Canada mardi matin. La députée a révélé qu'elle avait indiqué à ses collègues lors du caucus lundi que cette position, «c'est la meilleure recette pour la perte de la prochaine élection».

À cette affirmation, Philippe Couillard a répliqué que «faire de la politique, c'est dire au monde: "voici ce je crois"». Ce sera aux électeurs de décider.

Pour le ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, Bernard Drainville, l'expulsion de Fatima Houada-Pepin confirme que les libéraux «ne sont pas génétiquement capables de défendre et d'affirmer les valeurs québécoises». Quant à la nouvelle position libérale sur la neutralité de l'État, le ministre n'avait pas assez d'épithètes pour la qualifier: «alambiquée», «confuse», «compliquée», «incompréhensible». Bernard Drainville a répété que «la meilleure façon de lutter contre l'intégrisme, c'est d'adopter la charte des valeurs».

Avec Marco Bélair-Cirino
Le Devoir

Lire aussi | Liberté totale. Un éditorial de Bernard Descôteaux.
Page A 8

audiences doivent avoir lieu simultanément. Le groupe Fortress est notamment partenaire avec le transporteur ferroviaire Florida East Coast Railway. La MMA s'était placée sous la protection des tribunaux après le déraillement meurtrier du 6 juillet. L'enquête, qui se déroulait à Portland dans le Maine, a apparemment été de courte durée. Fortress s'est porté acquéreur des quelque 770 kilomètres de voie ferrée, ainsi que des bâtiments appartenant à la MMA dans le Maine, au Vermont et au Canada pour la somme de 15,7 millions.
La Presse canadienne

Appel de candidatures

Forum de consultation du Commissaire à la santé et au bien-être

Le Commissaire à la santé et au bien-être est à la recherche de citoyennes et citoyens intéressés à débattre des enjeux qui touchent notre système de santé et de services sociaux pour constituer son troisième Forum de consultation.

Il s'agit d'une occasion unique de faire partie d'une instance délibérative originale, formée de 18 citoyennes et citoyens venant de chacune des régions du Québec et de 9 experts dans des domaines liés à la santé et au bien-être. Les membres du Forum de consultation seront nommés par le Commissaire en juin 2014 pour un mandat de trois ans.

Réception des candidatures

> Pour soumettre votre candidature à titre de membre citoyen venant d'une région, visitez le site influencerlavenir.com ou communiquez avec LCOM Communication au numéro sans frais 1 877 393-3178, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h. Vous avez jusqu'au 21 février 2014, à minuit, pour vous inscrire en ligne ou transmettre par la poste votre formulaire d'inscription ainsi que votre curriculum vitae à l'adresse suivante: LCOM Communication, 180, boul. René-Lévesque Est, bureau 107, Montréal (Québec), H2X 1N6.

> Pour soumettre votre candidature à titre de membre expert, veuillez signifier votre intérêt auprès de l'organisme ou du département universitaire auquel vous êtes affilié parmi ceux mentionnés ci-après.

Procédure de sélection

La procédure de sélection a été déterminée par le Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à composer le Forum de consultation, édicté en vertu de l'article 29 de la Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être. Selon le Règlement, le Commissaire doit constituer une liste de citoyens, pour chacune des 18 régions du Québec, et, pour l'ensemble du Québec, une liste de personnes possédant une expertise particulière liée à la santé et au bien-être.

Pour la sélection des candidats citoyens venant des régions, le Commissaire a retenu, en application du Règlement, les services d'un organisme externe, LCOM Communication. Cet organisme doit recueillir et étudier les candidatures des citoyens intéressés. Il doit proposer au Commissaire, pour chaque région du Québec, au moins trois candidats.

Toute personne qui le désire peut demander à LCOM Communication d'examiner sa candidature. Cette demande doit être transmise au plus tard le 21 février 2014, à minuit, et doit être accompagnée du formulaire d'inscription dûment rempli et du curriculum vitae du demandeur.

Les candidats doivent être citoyens canadiens, âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} mai 2014, domiciliés dans la région pour laquelle leur candidature est proposée et ils ne doivent pas être visés par une exclusion prévue à l'article 25 de la Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être.

Pour la sélection des candidats experts, le Commissaire doit consulter, en vertu du Règlement, les universités et les organismes suivants afin qu'ils lui proposent chacun au plus trois candidats, pour procéder à la nomination de:

- une ou un médecin, après consultation du Collège des médecins du Québec;
- une infirmière ou un infirmier, après consultation de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec;
- une travailleuse ou un travailleur social, après consultation de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugués et familiaux du Québec;
- une personne possédant une expertise en évaluation des technologies de la santé et des médicaments, après consultation de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux;
- une personne possédant une expertise en éthique, après consultation des universités qui dispensent des programmes de formation en philosophie ou en éthique et des associations d'établissements qui comptent parmi leurs membres un ou plusieurs établissements dotés d'un comité d'éthique de la recherche ou d'un comité d'éthique clinique;
- une ou un chercheur en santé, après consultation des universités qui dispensent des programmes de recherche en santé;
- une ou un gestionnaire en santé et en services sociaux, après consultation de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux;
- deux personnes venant de secteurs d'activité ayant un lien avec la santé ou le bien-être, après consultation des organismes les plus représentatifs de ces secteurs, notamment l'éducation, l'économie, l'environnement et le secteur du travail.

Les propositions doivent être faites par le conseil d'administration ou le Bureau de l'organisme ou, dans le cas d'une université, par la direction du département universitaire concerné. Elles doivent être accompagnées du curriculum vitae et d'une lettre de motivation du demandeur et transmises au Commissaire d'ici le 21 mars 2014.

Visitez le site influencerlavenir.com pour de plus amples renseignements.

Le Commissaire à la santé et au bien-être ne reçoit aucune candidature directement.

ACTUALITÉS

Les amendes pour sortir les aînés des hôpitaux en voie d'être inemployables

AMÉLIE
DAOUST-BOISVERT

De quelque 210 patients en septembre, ils ne seraient plus que quatre à attendre depuis plus de huit jours à l'hôpital de pouvoir partir, faute de soins à domicile ou de places en maison d'hébergement. La menace d'amendes qui plane depuis l'automne au-dessus des établissements incapables de trouver des services aux malades, souvent âgés, qui ont pourtant obtenu leur congé, pourrait ne jamais être exécutée — ou enfin, pas tout de suite. La pénalité promise était de 984\$ par jour par patient, et devait s'appliquer dès cette semaine.

Les efforts de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal ont porté leurs fruits, s'est réjouie sa p.-d.g., Danielle McCann, mardi. Appelée à répondre aux parlementaires dans le cadre de la commission qui se penche ces jours-ci sur les conditions de vie en CHSLD, elle a expliqué qu'au terme de leur hospitalisation, « les personnes retournent davantage à domicile » en raison des efforts qu'a faits l'agence pour leur fournir des services.

Devant les parlementaires, M^{me} McCann a affirmé que 40 personnes attendent actuellement de retourner à domicile ou

d'obtenir une place en ressource d'hébergement à Montréal. Mais seulement quatre d'entre elles attendraient depuis plus de huit jours, délai après lequel des amendes doivent s'appliquer.

La mesure devait d'abord entrer en vigueur dès la mi-novembre. Puis, on avait repoussé l'échéance au 12 janvier. Finalement, ce serait à partir d'aujourd'hui, mercredi, que des amendes pourraient être distribuées. « Mais nous espérons toujours ne pas avoir à appliquer la mesure », a indiqué la responsable des communications, Geneviève Bettez, au *Devoir*.

L'Agence a par ailleurs défendu sa gestion devant la commission parlementaire qui se penche sur les conditions de vie en CHSLD. Des reportages rapportant notamment les conditions prévalant dans certains CHSLD de Montréal avaient mené au printemps la députée libérale Marguerite Blais à demander que se tienne cet exercice de consultation.

Danielle McCann a promis d'éliminer les chambres où peuvent s'entasser de trois à six personnes dans les CHSLD pour privilégier les chambres individuelles ou à deux lits. Cette transition devrait prendre deux ou trois ans, a-t-elle dit.

Le Devoir

Vidéo embarrassante pour Rob Ford

Toronto — Rob Ford a admis, mardi, qu'il avait bu la veille au soir, après qu'une nouvelle vidéo embarrassante eut fait son apparition sur YouTube. On y voit le maire de Toronto bafouiller et jurer en patois jamaïcain. La séquence, filmée avec un té-

léphone, a été tournée dans un restaurant de la métropole. S'il a reconnu avoir consommé de l'alcool, le maire a cependant dit l'avoir fait « durant son temps libre ». Il affirmait récemment ne pas avoir bu depuis novembre. Le maire a nié avoir été sous l'influence de substances illicites et martelé que son langage n'était ni offensant, ni discriminatoire.

La Presse canadienne



Dany Verner circule depuis toujours en fauteuil roulant. On le voit ici à la bibliothèque du Bois de Saint-Laurent.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des espaces publics en mal d'accessibilité

Montréal dépose son rapport de première étape sur l'accès des personnes handicapées aux équipements et aux services de la Ville

CAROLINE MONTPETIT

Devant moi, c'est le noir complet. Au bout de ma canne, je sens le contact dur d'un cadre de porte, puis le frottement d'un tapis. Je cherche le comptoir de prêt de la bibliothèque. Je sens un objet de métal au bout de ma canne. Je mets un long moment à comprendre que c'est la borne du couloir d'attente. Je m'approche et, sans savoir s'il y a quelqu'un devant moi, je demande où sont les livres sonores pour aveu-

gles. Une voix de femme m'offre gentiment de m'aider.

Je triche. Je ne suis pas une vraie aveugle. Il y a quelques minutes à peine, j'avais les yeux grands ouverts dans la bibliothèque. J'avais pu repérer les portes et le comptoir de prêt de la bibliothèque du Bois de Saint-Laurent.

Multiples défis

En fauteuil roulant, les défis sont différents. Il faut savoir positionner le fauteuil pour atteindre la chute de livres, se donner suffisamment d'élan pour franchir un seuil. Et puis, il faut toujours, toujours, pousser sur les roues du fauteuil roulant pour avancer. Une tâche d'athlète.

Cette simulation de la condition d'une personne handicapée dans les espaces publics était organisée hier par la Ville de Montréal, à la veille du dépôt du rapport de première étape du plan d'action de 2012-2014 en ce qui a trait à l'accessibilité aux équipements et aux services de la Ville de Montréal pour les personnes handicapées.

Des 400 objectifs du plan d'action, 171 ont été réalisés, dont une majorité (95) sur les plans architectural et urbanis-

tique. 60 autres touchaient les programmes, les services et l'emploi, 43, les communications municipales et 30, la sensibilisation et la formation.

L'air de rien, l'adaptation des services d'une ville change des vies. Et des vies qui en ont bien besoin. Dany Verner, par exemple, est atteint du spina bifida depuis sa naissance et circule depuis toujours en fauteuil roulant. Il a commencé à pratiquer le hockey luge, qui se joue assis sur une luge montée sur un patin à l'arène Mike Bossy, de Laval, à l'âge de 9 ans. A 36 ans, il le pratique toujours.

Roody Bernard était lui aussi un sportif averti avant d'avoir un accident d'auto qui lui a laissé une jambe amputée, à 17 ans. Ce n'est que 20 ans plus tard qu'il s'est remis à pratiquer le hockey luge, avec une équipe. C'est alors qu'il s'est rendu compte à quel point le sport lui avait manqué.

Accessibilité

Si la Ville a beaucoup cheminé depuis 20 ans pour améliorer l'accessibilité aux services, plusieurs adaptations demeurent à faire. Le simple seuil d'une patinoire, par exemple, en rend plus difficile l'accès aux joueurs de hockey luge.

Mais ce sont sans doute les piscines de la Ville de Montréal qui sont les moins bien adaptées aux personnes handicapées. Pour y entrer ou en sortir, elles doivent souvent avoir recours à une grue qui les soulève avant de les déposer dans l'eau.

« Personne ne veut utiliser la grue », remarque Lise Roche, directrice d'Altergo, qui offre des services d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées, et où travaillent entre autres Dany Verner et Roody Bernard.

Le problème, c'est qu'une rampe d'accès dans la piscine pour les personnes handicapées occupe beaucoup d'espace et peut nuire aux activités du reste de la population.

Flambant neuve à tous points de vue, puisqu'elle a été inaugurée en juillet, la bibliothèque du Bois de Saint-Laurent a eu tout le loisir de s'adapter aux besoins des personnes handicapées. C'est moins vrai pour le métro de Montréal, par exemple, bientôt cinquantenaire, où plusieurs stations n'ont toujours pas d'ascenseur pour les personnes en fauteuil roulant.

Le Devoir

LE PLAISIR D'AIDER, ÇA S'ATTRAPE

ANDRÉ SAUVÉ
Porte-parole bénévole

OXFAM.QC.CA/ JESUISCONTAGIEUX

FAITES PARTIE DU MOUVEMENT!

OXFAM
Québec

Photo : Alexandre Bélaïr/Oxfam-Québec
Notre programme d'engagement du public est financé par Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada.

Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada Foreign Affairs, Trade and Development Canada

500%

d'escompte sur toutes nos montures à l'achat de verres.

St.Denis & Duluth
514-844-1919

Sherbrooke O & Bishop
514-985-0015

un examen de la vue

GEORGES LAOUN
OPTIC I E N

du 2 au 31 janvier

Appelez nous pour un examen de la vue

Boutique de Saint-Denis ouvertes exceptionnellement les dimanches du solde en janvier (13 h à 17 h)

www.georgeslaoun.com

Lauréat de l'édition 2010 des Prix Arts-Affaires de Montréal CATÉGORIE PME

Donnez du ressort à votre hiver !

Boïng ! Porter sort de joyeux rabais de sa boîte à surprises. Jusqu'à 50 % sur le tarif de base de tous ses vols. Mettez de la joie dans votre janvier. Réservez en ligne d'ici le 24 janvier. Vous aurez jusqu'au 15 juin pour voyager.

Jusqu'à
50 %
DE RABAIS sur le tarif de base



Vois au départ de Montréal. Réservez d'ici le 24 janvier 2014. Voyagez d'ici le 15 juin 2014. Le rabais est compris dans les tarifs. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires. Un supplément peut être facturé pour les bagages enregistrés et d'autres services optionnels.* Tarifs à partir de :

HALIFAX 2 par jour 160 \$	TORONTO 16 par jour 116 \$	SAULT STE. MARIE 186 \$	ST. JOHN'S 224 \$	SUDBURY 186 \$	THUNDER BAY 195 \$	TIMMINS 186 \$	WINDSOR 160 \$	BOSTON 216 \$
CHICAGO 232 \$	MYRTLE BEACH À partir du 13 février 276 \$	NEW YORK 211 \$	WASHINGTON Dulles 216 \$	PRIX TOUT COMPRIS				

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

flyporter.com

* Réservez d'ici 23 h 59 heures de l'Est le 24 janvier 2014. Voyagez d'ici le 15 juin 2014. Les tarifs annoncés peuvent ne pas être disponibles du 14 au 17 février 2014, du 18 au 21 avril 2014 et du 16 au 19 mai 2014. Le rabais s'applique au tarif de base sans frais ni taxes. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Les tarifs annoncés sont fonction de la disponibilité et peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires, qui peuvent atteindre 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. D'autres conditions (comme des frais de 25 \$ pour l'enregistrement d'un premier bagage et de 35 \$ pour un deuxième sur les vols à destination ou en provenance des É.-U., des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage sur les vols au Canada et des frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent être modifiées sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Pour en savoir plus, allez à flyporter.com. En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaudra.

ACTUALITÉS

AMT : des dalles de béton détournées au profit de Suzanne Bibeau ?

BRIAN MYLES

Des dalles de béton destinées au projet du Train de l'Est auraient abouti dans la cour arrière de la somptueuse résidence de la sœur de Marc Bibeau, grand argentier du Parti libéral du Québec (PLQ) sous Jean Charest.

Un consortium de médias dont fait partie *Le Devoir* a mis la main sur les documents utilisés au soutien des perquisitions menées récemment au siège social de Garnier Construction, dont l'ancien président, Joe Borsellino, a témoigné à la commission Charbonneau.

L'enquête vise aussi Schokbéton et sa filiale Saramac, appartenant toutes deux à la famille de Marc Bibeau.

Famille libérale

MM. Bibeau et Borsellino sont proches de la famille libérale. M. Bibeau était le grand responsable de la collecte d'argent au PLQ, tandis que M. Borsellino était lié aux anciens ministres libéraux Tony Tomassi et Jacques Dupuis.

L'enquête de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) s'intéresse à une transaction survenue dans le cadre du chantier du Train de l'Est, piloté par l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

Selon les documents, des dalles de béton préfabriquées commandées par l'AMT auraient été livrées à la résidence de Suzanne Bibeau, la sœur de Marc Bibeau, à Laval. Elles auraient été utilisées pour construire un patio d'une superficie approximative d'un peu moins de 200 mètres carrés (l'équivalent d'un terrain de tennis).

Selon l'enquêteur au dossier, il est « raisonnable de douter » qu'il y ait eu dans cette affaire « un détournement de matériaux » destinés à un chantier public. Si tel est le cas, il s'agit

d'une fraude de plus de 5000\$. « Il est de mon avis raisonnable de douter que des tiers aient pris des arrangements afin que ce détournement de matériaux ait lieu au bénéfice d'une personne [non identifiée dans les documents] », enchaîne l'enquêteur.

Les dalles provenaient de Schokbéton et de Saramac, utilisées comme sous-traitant par Garnier. En 2011, la firme de M. Borsellino a obtenu le contrat de 30,5 millions pour la construction du Train de l'Est, entre Mascouche et Deux-Montagnes.

L'UPAC enquête

Les allégations contenues au soutien des mandats de perquisition n'ont pas été prouvées en cour. Aucune accusation n'a été portée dans cette affaire, et l'UPAC poursuit son enquête.

Schokbéton et Saramac ont nié « catégoriquement » ces allégations par voie de communiqué, faisant valoir que tous les matériaux destinés au chantier de l'AMT avaient été livrés en conformité au contrat. « Il est donc faux de prétendre qu'il y aurait eu « détournement de matériaux » au profit de M^{me} Suzanne Bibeau ou de quiconque », précise le court communiqué.

« Schokbéton et Saramac ont toujours respecté leurs obligations contractuelles et c'est pour cette raison que ces entreprises font des affaires depuis si longtemps », conclut le communiqué.

L'UPAC a mené une série de perquisitions, en novembre et décembre, chez Schokbéton, Saramac, Garnier et à la résidence de Suzanne Bibeau.

L'Unité mène aussi une vaste enquête sur un système de financement occulte en échange de contrats publics au PLQ impliquant au moins 11 personnes, selon d'autres documents obtenus l'automne dernier par le consortium des médias.

Le Devoir

Conrad Black doit 5,1 M \$ au fisc

Toronto — Conrad Black doit au gouvernement canadien l'impôt sur 5,1 millions de dollars de revenus et d'avantages datant de 2002. La Cour de l'impôt s'est ralliée à la position de l'Agence du revenu du Canada selon laquelle l'ex-magnat des médias était un résident du Canada durant cette période. Ses avocats avaient argué qu'il était un résident du Royaume-Uni — il a re-

noncé à sa citoyenneté canadienne en 2001 pour pouvoir accéder à la Chambre des Lords — à ce moment, n'étant pas lié aux lois canadiennes. La facture notamment inclut l'impôt sur 2,9 millions de revenus engrangés pour du travail accompli à l'extérieur du pays et 1,4 million d'avantages liés à l'utilisation d'un avion au service de Hollinger International. M. Black vit à Toronto depuis 2012, au terme de 37 mois de prison purgés aux États-Unis pour fraude.

La Presse canadienne



Jean Chrétien célébré à Toronto

Le « petit gars de Shawinigan » a grandi, mais il a aussi vieilli. L'ancien premier ministre canadien Jean Chrétien a franchi le cap des 80 ans samedi dernier. Lors d'une soirée spéciale mardi soir à Toronto, sa famille, ses amis et de nombreuses personnalités libérales, dont l'ex-premier ministre du Québec Jean Charest et l'actuel chef libéral au fédéral, Justin Trudeau, ont tenu à célébrer avec lui ce grand événement. Ce sont plus de 700 politiciens de tous les partis, gens d'affaires et sympathisants libéraux qui ont assisté à la soirée qui s'est déroulée à guichets fermés. Le prix du billet s'élevait à 400 \$. Les bénéfices de la soirée seront remis à la Maison de la Francophonie de Toronto. PHOTO NATHAN DENETTE LA PRESSE CANADIENNE

COVOITURAGE

Allo-Stop Montréal déclare faillite

JEANNE CORRIVEAU

Née il y a plus de 30 ans, l'entreprise de covoiturage Allo-Stop Montréal a déclaré faillite. La fermeture des bureaux de Montréal n'affecte cependant pas les activités d'Allo-Stop Québec, qui entend assurer la poursuite des opérations du réseau afin de ne pas laisser les abonnés en plan.

La semaine dernière, des abonnés du service de covoiturage qui se sont présentés aux bureaux d'Allo-Stop Montréal, rue Saint-Denis, se sont butés à des portes closes. La boîte vocale du service étant pleine, il était donc impossible d'y laisser un message.

La rumeur s'est finalement confirmée. Allo-Stop Montréal a fait faillite. Selon le registre du Bureau du surintendant des faillites Canada, l'entreprise a enregistré sa faillite le 16 janvier et déclaré des dettes totalisant 483 036 \$, alors que ses actifs atteignent 190 344 \$.

Sa présidente, Marie-Claire Bergeron, n'a pas rappelé *Le Devoir*.

Le 13 janvier dernier, déconcertés par la fermeture expliquée des bureaux montréalais d'Allo-Stop, des abonnés se sont mis à téléphoner à Allo-Stop Québec. « Nous, à Québec, on n'a pas été prévenus, pas plus que les clients », a relaté Joe Spratt, présidente d'Allo-Stop Québec et cofondatrice du service.

M^{me} Spratt a appris la faillite de l'entreprise montréalaise par l'entreprise d'un courriel expédié lundi par le syndicat. Mais elle ignore les raisons qui ont conduit à la fermeture de l'entreprise sœur.

Précisons qu'Allo-Stop Montréal et Allo-Stop Québec sont deux sociétés distinctes qui utilisaient une marque de commerce commune tout en détenant chacune leur territoire. Leurs membres pouvaient utiliser les services des deux entreprises. Allo-Stop

avait aussi des bureaux à Sherbrooke, Rimouski, Jonquière, Drummondville et Chicoutimi.

Pour s'assurer que les clients ne sont pas laissés en plan, Allo-Stop Québec a autorisé l'accès à son site Internet à tous les abonnés de la province et rapatrié l'ensemble des destinations de manière à ce que le service puisse continuer d'être offert à la clientèle.

La concurrence

M^{me} Spratt précise que des formalités légales devront être réglées à la suite de la faillite d'Allo-Stop Montréal, mais que son entreprise n'est pas en danger. Elle laisse toutefois entendre que son association avec le bureau montréalais a nuï à la progression d'Allo-Stop Québec. « Le fait d'avoir deux compagnies nous empêchait d'avancer parce qu'il nous fallait nous entendre sur les règlements et on n'était pas tout le temps d'accord », a-t-elle expliqué. A titre d'exemple, Allo-Stop Montréal

a été moins prompte qu'Allo-Stop Québec à prendre le virage Internet, dit-elle.

L'arrivée en 2006 du concurrent Amigo Express, dont le service s'étend à l'échelle du Canada et des États-Unis, a aussi fait mal à Allo-Stop. C'est du moins ce que croit André Nault, président des Amis de la Terre de l'Estrie, qui était dépositaire d'Allo-Stop à Sherbrooke depuis août dernier. La fermeture de l'entreprise montréalaise l'oblige à mettre fin aux services de covoiturage à Sherbrooke.

« On n'a pas su s'adapter à la vitesse d'Internet », dit-il. Selon lui, le site Internet plus convivial d'Amigo Express et ses règles moins rigides de sécurité l'ont avantagé. Allo-Stop exigeait notamment de rencontrer en personne les nouveaux membres. « Jusqu'à un certain point, ce principe de sécurité a amené Allo-Stop dans une voie sans issue », soutient-il.

Le Devoir

U de M

UNE MAÎTRISE DE RECHERCHE OU APPLIQUÉE ?

34 maîtrises avec profil recherche
15 crédits de cours et 30 de recherche

21 maîtrises avec profil appliqué
jusqu'à 30 crédits de cours avec l'option
d'un stage ou d'un travail dirigé

Nous offrons aussi des microprogrammes (12 à 18 crédits) et des diplômes d'études supérieures spécialisées (30 crédits). Une maîtrise de 45 crédits peut également être concentrée en 18 mois.

Quelles que soient vos ambitions,
nous avons un programme pour vous.
Osez continuer au 2^e cycle!

Possibilité de faire une partie du parcours à l'étranger.
Soutien financier disponible.

Admission en cours
pour le trimestre d'automne
fas.umontreal.ca/osezcontinuer

Faculté des arts et des sciences

Université  de Montréal

VILLE DE QUÉBEC

Le Port est responsable de la poussière rouge trouvée dans Limoilou

ISABELLE PORTER
à Québec

Le Port de Québec a reconnu mardi que la poussière rouge trouvée récemment dans le quartier Limoilou venait de son territoire.

« Les capteurs démontrent, dans la nuit du 28 et du 29 décembre, une concentration plus élevée de particules que les autres journées », révèle un communiqué diffusé en fin de journée.

Comme en 2012, la poussière rouge est du minerai de fer qui se trouvait sur le terminal de Beauport. À l'époque, le problème avait été attribué à des canons à eau défec-

teux. Cette fois, des canons à neige seraient en cause, selon le porte-parole du Port, Anick Métivier.

Le porte-parole a par ailleurs souligné que la concentration de particules fines identifiées par le Port n'avait pas dépassé la norme québécoise de 0,030 mg/nm³. Or, vérification faite, elles l'atteignaient presque (0,028).

Installations en rodage

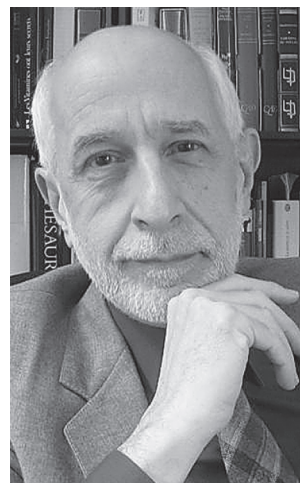
Le Port se défend en disant que ses installations et celles de la compagnie qui transborde le minerai (Arrimage Québec) sont en « rodage ».

Quant à savoir pourquoi il n'a pas sonné l'alarme entre

le 28 décembre et la découverte de la poussière en janvier, M. Métivier explique que son système de capteurs est lui aussi en rodage et qu'il n'est pas encore capable de tenir des relevés en temps réel ou d'émettre des alertes. Cela devrait être possible d'ici à « quelques semaines », précise-t-il.

Cette fois-ci comme en 2012, c'est une citoyenne de Limoilou, Véronique Lalande, qui a avisé le ministère du Développement durable de la présence de poussière rouge dans son quartier. L'information circule depuis le 11 janvier.

Le Devoir



Congédié ?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

QUAND LA
TOXICOMANIE
PREND TOUTE
LA PLACE

faites les premiers pas
(514) 939-0202
www.portage.ca

PORTAGE
Pour vaincre la toxicomanie

ACTUALITÉS

OPÉRATION SHARQC

Victoire en Cour suprême pour 31 Hells présumés

STÉPHANIE MARIN
à Ottawa

Un groupe de membres présumés des Hells Angels arrêtés lors de l'opération SharQc viennent de remporter une victoire en Cour suprême du Canada et n'auront pas à subir de procès.

Cette décision rendue par le plus haut tribunal du pays risque fort d'avoir un impact sur la gestion des autres mégaprocès toujours en cours.

L'audition de la cause a eu lieu mardi et la Cour suprême a rendu sa décision immédiatement, séance tenante.

Cette affaire découle de l'arrêt des procédures qui avait été prononcé en 2011 par le juge James Brunton de la Cour supérieure en faveur de 31 des 155 personnes arrêtées et supposément membres du groupe de motards. Le juge avait déterminé que la longueur anticipée des procédures allait causer préjudice aux accusés, qui ont le droit d'obtenir un procès dans un délai raisonnable.

Cette décision s'est traduite par la remise en liberté des 31 personnes, accusées pour la plupart de gangstérisme et d'infractions reliées à la drogue.

Gangstérisme

Jugeant qu'un arrêt des procédures ne pouvait être décrété que lorsque les délais écoulés étaient bien réels et déraisonnables — et non pas «anticipés» comme dans la présente affaire —, la Couronne avait porté la cause en appel, mais n'avait pas réussi à faire infirmer la décision. Elle s'est essayée de nouveau devant la Cour suprême, sans succès. Car la Cour a tranché mardi que le juge Brunton n'avait pas erré dans l'exercice de sa discrétion en ordonnant l'arrêt des procédures. «L'acte d'accusation tel que présenté de manière directe ne se prêtait pas à un procès et posait d'énormes défis relativement à la divulgation de la preuve. La poursuite ne disposait d'aucun plan réaliste quant à la manière de procéder pour ces accusations dans un délai raisonnable», a indiqué la juge en chef de la Cour suprême, Beverley McLachlin, en rendant jugement avant de rejeter l'appel de la Couronne.

En sortant de la salle d'audience de la Cour suprême, l'avocat des 31 accusés a précisé que la cause était terminée pour de bon contre eux. M^e Louis Belleau ne croit pas que l'issue de cette cause signifie que les mégaprocès sont irréalistes. «Dans ce cas-ci, ce que la Cour suprême dit, c'est que la Couronne a manqué un peu de prévision dans l'organisation et la gestion du dossier», a-t-il ajouté.

Meurtres

Au bureau du directeur des poursuites criminelles et pénales, on dit prendre acte de la décision. «Mais il est important de rappeler que les accusations de meurtre et de complot pour meurtre demeurent», a précisé M^e Jean Pascal Boucher, porte-parole et responsable des relations avec les médias. Les 31 personnes qui ont bénéficié de l'arrêt des procédures n'étaient pas accusées de ces graves crimes.

Les procureurs se concentrent maintenant sur la préparation des deux procès pour les 51 accusés qui restent, a ajouté M^e Boucher en entrevue. Mais il n'y a pas encore de date déterminée pour ces procès, a précisé la présidente de l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense, M^e Joëlle Roy, en entrevue. Et cela va faire cinq ans depuis l'arrestation, souligne-t-elle.

«Il y a eu un manque de vision de la poursuite», ce qui a forcé le juge à prendre les choses en main, a-t-elle commenté. Selon elle, les délais trop longs sont un problème pour les mégaprocès, mais aussi pour les procès ordinaires.

En avril 2009, l'opération policière SharQc avait mené à l'arrestation de plus de 150 personnes identifiées des Hells Angels ou reliées à l'organisation.

La Presse canadienne

TROUBLE DE STRESS POST-TRAUMATIQUE

Un militaire de carrière «abandonné» par l'armée

ISABELLE PORTER
à Québec

Atteint du trouble de stress post-traumatique (TSPT), le caporal-chef Mario Desfossés affirme que l'armée l'a «abandonné» quand il avait besoin d'aide ces dernières années. Il reproche à la Défense nationale de ne pas prendre les bons moyens pour contrer la vague de suicides chez les ex-combattants.

«Je suis tanné de me taire et je pense que ça commence à être le temps de parler», a écrit le militaire dans un premier courriel au *Devoir*. À la suite du décès du caporal-chef Sylvain Lelièvre à Valcartier, la Défense avait réagi en disant qu'elle faisait tout le nécessaire pour les soldats en détresse.

Des propos inacceptables pour Mario Desfossés. «Les déclarations sont vraies en surface, mais dans les faits, c'est autre chose», a résumé l'homme de 43 ans. «Quand je suis allé chercher de l'aide, on m'a dit: "Comment voulez-vous qu'on vous aide? Vous n'avez rien. [...] Pendant presque deux ans, on me demandait toujours "voulez-vous vous suicider?" Je répondais "non" et ils disaient "OK, vous pouvez retourner chez vous".»

Quatre années d'attente

Il raconte que son médecin a mis des années avant de reconnaître qu'il avait le TSPT. Il a fini par en convenir l'automne dernier, soit quatre ans après son retour d'une deuxième mission militaire en Afghanistan.

Spécialisé dans les explosifs, Mario Desfossés a participé à des missions en Bosnie en Allemagne, et même à la crise d'Oka en 1990. Il a pratiquement passé toute sa



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

Mario Desfossés, en compagnie de son précieux compagnon Cannon Ball.

vie adulte dans l'armée, près de 25 ans de service.

Ce militaire de carrière en a vu des vertes et des pas mûres, mais au retour de 2009 ça n'allait plus. «Je m'isolais, j'étais agressif. La nuit, je me réveillais trempé de la tête aux pieds. Tous les symptômes du post-trauma étaient là», raconte Mario Desfossés.

«Je me suis inquiété et je suis allé consulter. On m'a dit que je n'avais rien, que c'était à cause de la charge de travail.» Le militaire se fait prescrire des antidépresseurs et ses supérieurs décident de l'éloigner des explosifs, mais toujours pas de diagnostic clair.

Dépêché à Borden en Ontario, puis ensuite à Gagetown au Nouveau-Brunswick, il de-

mande de rester près de sa famille.

Devant un refus, il contacte sa députée à Québec, Anne-Marie Day. «M. Desfossés avait demandé qu'on intervienne pour le garder ici. Il a quand même été muté, se souvient-elle. M^{me} Day croit que l'armée cherchait à le décourager. Ils essaient de toucher le mental de l'individu pour qu'il casse, et dans ce cas-ci pour qu'il démissionne. S'il démissionne, ils ne l'ont plus à leur charge.» La politicienne néodémocrate est formelle: «Il faut qu'ils s'interrogent sur leurs méthodes.»

Mario Desfossés explique qu'il a finalement pu rentrer l'automne dernier et qu'il a obtenu son diagnostic. Il est toujours dans la force régulière, mais le bataillon l'a libéré pour

raison de maladie. Il s'attend à ce que bientôt, on «le fasse sortir» en raison de ses problèmes de santé.

Mais avant cela, il veut qu'on le remette sur pied. Pour qu'il puisse se retrouver du travail ailleurs. «J'exige d'être rétabli avant de sortir. Je suis rentré dans l'armée dans un état stable. J'exige d'être libéré dans le même état.»

Thérapie

Ce militaire veut devenir formateur de chiens pour MIRA ou pour venir en aide aux gens qui souffrent du même mal que lui. «Saviez-vous que 80% des PTSD [TSPT en anglais] dans l'armée américaine qui étaient attachés à un chien ont réduit leur médication?» Il souligne

« Ils essaient de toucher le mental de l'individu pour qu'il casse et, dans ce cas-ci, pour qu'il démissionne. S'il démissionne, ils ne l'ont plus à leur charge. »

Anne-Marie Day, députée néodémocrate dans la circonscription Charlesbourg-Haute-Saint-Charles

d'ailleurs que c'est son chien Cannon Ball qui l'a empêché de «devenir fou» quand il était basé loin de sa famille ces dernières années.

L'armée, elle, l'a «abandonné», répète-t-il. Mais ses cauchemars, eux, ne s'en iront jamais vraiment. «Ça va être pour le reste de ma vie. Là, ils me donnent des pilules qui font oublier tes cauchemars. Mais c'est pas parce que tu t'en souviens plus que t'en n'as pas fait.»

Invitée à réagir à ce témoignage, la Défense nationale a rétorqué qu'elle ne commentait pas les cas particuliers et que les dossiers médicaux de ses militaires devaient rester confidentiels.

Le Devoir

On veut prendre votre pouls

Devenez membre du Forum de consultation

Influencez les décisions par vos opinions

Le Commissaire à la santé et au bien-être désire connaître vos réflexions sur les grands enjeux de la santé et des services sociaux. Le Forum sera formé de 18 citoyens et citoyennes ainsi que de 9 experts qui débattront de l'avancement de notre système. Il s'agit d'une occasion unique de participer à l'amélioration du mieux-être de tous.

Pour soumettre votre candidature:

influencerlavenir.com

1 877 393-3178

Date limite: le 21 février 2014

UN
QUÉBEC
POUR TOUS

Commissaire
à la santé
et au bien-être

Québec

ÉDITORIAL

LE PLQ ET LA CHARTE DE LA LAÏCITÉ

Liberté totale

Le Parti libéral a fait l'exercice de revoir sa position sur le projet de charte de la laïcité. Réexaminée d'abord par un comité spécial puis par le caucus des députés lundi, celle-ci demeure ce qu'elle était. À nouveau, on rejette tout compromis avec le gouvernement Marois sur la question de l'interdiction de signes religieux. En apparence, rien n'est changé, si ce n'est que Philippe Couillard a pu ramener par là ses députés à l'ordre.

L'exercice mené par le comité présidé par le député Gilles Ouimet ne visait d'aucune façon à changer la position défendue dès le premier jour de ce débat par Philippe Couillard et contenue tout entière dans son désormais célèbre «*il faudra me passer sur le corps*». Il s'agissait plutôt d'une opération de gestion d'une crise interne pour reprendre le contrôle d'une troupe en train de perdre la bataille de l'opinion publique.

Le sens de l'opération ressort bien quand on voit que le seul changement de la position libérale porte sur l'interdiction du port de la burqa, du niqab et du tchador par les employés de l'État. Jusqu'ici, le Parti libéral rejetait toute interdiction du port de signes religieux ostentatoires. Le porte-parole en matière de laïcité, Marc Tanguay, acceptait même l'idée d'avoir une candidate libérale portant le tchador. Voilà que les libéraux y voient maintenant une manifestation de l'oppression des femmes.

Ce revirement est facile à comprendre. Selon l'expression de Jacques Parizeau, le député Tanguay s'était «*autopeluredebananisé*», entraînant avec lui son parti dans une glissade dont l'effet se mesure dans les résultats du sondage Léger-Le Journal de Montréal de ce lundi. Dans l'espoir de la stopper, Philippe Couillard a été contraint de piler sur le principe général qui inspire sa politique voulant qu'il ne doit y avoir, comme le prônent les chartes, aucune limite à la liberté de religion.

L'erreur de débutant commise par Marc Tanguay a donné des arguments à ceux qui doutaient de la justesse de la position de leur chef.

Pour la députée Fatima Houada-Pepin, il y a des situations où le précepte légaliste voulant qu'il soit «*interdit d'interdire*» ne tient plus. Elle a mené une bataille visière levée pour amener son parti à combattre fermement l'intégrisme religieux sans réussir à vaincre la résistance de son chef. On ne sait de façon précise ce qu'elle prônait, mais elle ne pouvait gagner avec un chef qui perçoit tout compromis, même le plus petit, comme un reniement. Sa position, d'une admirable rationalité, ne peut souffrir aucun changement. Ne nous y trompons pas, l'interdiction du port du tchador et de la burqa à laquelle il a consentie n'est à ses yeux en rien un compromis, car une telle situation ne saurait se produire tant l'esprit des gens qui portent ces vêtements est contraire à un travail public.

Le chef libéral a retrouvé son autorité sur son groupe parlementaire. Maintenant présent à l'Assemblée nationale, il pourra lui-même mener la bataille contre le projet de charte. Mais de noter avec raison la députée Fatima Houada-Pepin, le mal est fait. Philippe Couillard s'est enfermé dans une position légaliste d'où il lui sera difficile de sortir. Pour lui, c'est une bataille pour des principes tels les droits et la liberté qui va au-delà de simples enjeux électoralistes, ce qui ne manque pas de faire sourcilier les siens. Même son ami Benoît Pelletier l'invite à s'ouvrir au débat. Les positions de repli ne lui manquent pas, dont l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires par des agents de l'État en exercice d'autorité, comme les juges et les policiers, comme recommandé par le rapport Bouchard-Taylor. Cela nous pour tendre la main au gouvernement que pour montrer qu'il est sensible au sentiment d'une majorité de Québécois. Car la rationalité qu'il affiche ne semble pas jusqu'ici soluble avec la politique.

BIXI

Un modèle à revoir

Bixi est en faillite. L'entreprise à but non lucratif qui enregistre des déficits millionnaires depuis 2009 a accumulé une dette de près de 50 millions, dont une trentaine auprès de la Ville de Montréal. Grâce à la Loi sur la faillite, la Société de vélo en libre-service (SVLS) qui gère Bixi a six mois pour se restructurer.

On accuse aujourd'hui la SVLS d'avoir visé trop haut, trop tôt, en exportant ses services. Vrai. Mais curieusement, ce sont les mêmes commentateurs qui, il y a deux ans, critiquaient Québec de vouloir forcer la SVLS à se départir de son volet international que l'on imaginait source de financement magique pour les activités du Bixi local.

Or, c'est précisément parce que plusieurs clients étrangers retiennent des sommes dues, ou pire, lui réclament des millions pour des problèmes divers que Bixi agonise aujourd'hui. Aucun acheteur n'en a voulu.

C'est donc en désespoir de cause que l'administration Coderre vient elle-même de forcer cette créature paramunicipale à se placer sous la protection des tribunaux. C'était la seule chose à faire, mais cela ne règle pas le problème à long terme. Les Bixi rouleront l'été prochain, a promis M. Coderre, mais pour la suite, il faut trouver une solution.

Contrairement à ce que laissent croire ses plus ardents défenseurs, le Bixi n'est pas un moyen de transport populaire. Avec ses 50 000 abonnés, il est loin de concerner une proportion importante des Montréalais.

Le Bixi fait partie des attraits touristiques de Montréal et il répond à un besoin chez une partie de ceux qui se déplacent au centre-ville sur de courtes distances. Mais il n'est pas un substitut à l'automobile. Il est même un concurrent pour le métro en saison estivale. Et si vous habitez ailleurs que dans la poignée d'arrondissements desservis, oubliez ça!

En fait, le Bixi est le complément de transport idéal pour le résident d'un quartier central qui abandonne sa voiture en permanence sur la voie publique grâce à la vignette acquise au prix ridicule de 150\$ par année, avant de sauter dans le métro avec sa carte Opus l'hiver et sur un Bixi l'été en criant *Halte!* à ses voisins de Montréal-Est qui osent franchir la rue Papineau en auto.

Oui, le Bixi est une belle aventure qui doit se poursuivre. Mais il faut choisir une formule de gestion efficace, équitable et rentable. Ce qui ne serait pas le cas en en confiant la responsabilité à la STM, comme le proposent certains. La STM est une organisation d'une autre époque, lourde et excessivement coûteuse à administrer.

Au même titre que la compagnie qui fabrique ce vélo, Bixi peut faire ses frais s'il est confié au secteur privé plutôt qu'à une société publique gérée par des fonctionnaires. Contrairement au métro et au transport adapté, Bixi n'est pas un service public essentiel. Pas plus que la voiture électrique en libre-service.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Adjointes PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Comment ne pas être inquiet?

Manifeste, contre-manifeste, chiffres à l'appui, argumentaires truffés de sophismes, il est difficile de se faire une tête ces jours-ci à propos de l'exploitation pétrolière au Québec. Avec l'appel d'offres pour le banc des Américains en Gaspésie, la pression s'intensifie sur les citoyens québécois. À défaut d'en faire un véritable débat public, ou plutôt une réflexion collective, le gouvernement Marois place ses pions afin que puisse se réaliser sa vision du développement, sa vision de l'avenir du Québec. Malheureusement, le discours médiatique oppose les grands de ce monde (chambres de commerce, ancien premier ministre) aux autres, c'est-à-dire les environnementalistes. En fait, je ressens un profond malaise lorsque les citoyens qui militent contre l'exploitation pétrolière au Québec sont catégorisés comme des écologistes, comme si un simple citoyen ne pouvait exister.

Mais la politique, pour reprendre les mots de Diane Lamoureux, professeure en sciences politiques de l'Université Laval, est «*une chose trop importante pour être laissée exclusivement entre les mains de nos gouvernements*». Comment ne pas être inquiets devant la motivation monstre du gouvernement Marois à se lancer dans l'exploitation pétrolière, et ce, dans le milieu fragile qu'est le golfe du Saint-Laurent? Comment ne pas être inquiets alors que les Québécois ont vécu les manières de faire cowboy des compagnies gazières dans le cas du gaz de schiste: manque d'information, pollution, entente secrète, etc.? La démocratie, c'est entre autres prendre le temps pour réfléchir collectivement à ces questions. Mais, nous l'avons bien vu avec le sommet sur l'éducation ou encore la commission Ménard, le gouvernement péquiste fuit les débats de fond, ne laissant pas de place à une véritable délibération publique.

Pour en revenir à la question pétrolière, je me rallie à Marc Durand, ingénieur en géologie appliquée, qui demande que l'on évite les «*illusions économiques, basées sur des chiffres farfelus, essentiellement par des promoteurs pour contribuer à la défense d'intérêts financiers immédiats au détriment des générations qui suivront*». Unissons nos efforts pour mettre en place des mesures de développement socialement, écologiquement et économiquement responsables. Je me joins donc aux signataires du manifeste «*Pour sortir de la dépendance du pétrole*» qui ne fait pas du développement économique une fin en soi, mais plutôt un moyen de construire des sociétés meilleures, et ce, collectivement.

Magalie Larochelle
 Le 20 janvier 2014

La loi 52: une erreur

Le 11 février prochain, le gouvernement du Québec va proposer au vote des députés l'acceptation de la loi 52. Cette loi autorise un médecin à mettre fin aux jours d'un patient en fin de vie, à sa demande, pour mettre fin à des souffrances physiques ou psychologiques insupportables. Cette initiative du législateur est motivée par la compassion et le souci d'assurer à chacun le droit de mourir dans la dignité. Malgré la justesse de ces intentions, il faut se demander si le moyen proposé est bon pour les individus et pour la société. Je pense que les bénéfices de donner la mort pour soulager les souffrances ne sont pas prouvés et que les dangers d'une telle loi pour la société, eux, le sont. En effet, personne ne sait ce qui se passe après la mort, s'il y a un «*après*», et promettre la fin des souffrances en donnant la mort est un acte qui repose sur une croyance et pas sur la science. Ce n'est donc pas un acte médical. Un acte médical en ces circonstances consiste à supprimer la souffrance par les

moyens modernes de sédation, y compris l'interruption complète de la conscience.

Le respect des croyances des personnes qui pensent qu'il n'y a pas «*d'après la mort*» vaut-il le risque de mettre fin aux jours d'un ou d'une patiente par erreur ou sans son consentement, même si on parle d'une seule personne? Ce risque est parfaitement documenté, non seulement par l'expérience des pays qui ont légalisé cette procédure, mais par la fréquence des erreurs médicales qui entachent n'importe quelle procédure. Réfléchissons, s'il vous plaît, réfléchissons.

Dominique Garrel
 Le 18 janvier 2014

Une école riche d'histoire

Le documentaire controversé *Secondaire V* de Guillaume Sylvestre a mis sur la sellette l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie (PGL) d'Outremont. Il y a 40 ans, à l'automne 1974, cette école secondaire francophone, la seule école secondaire publique d'Outremont, quartier qui comptait huit écoles secondaires privées largement subventionnées par l'État, a failli fermer ses portes à la suite d'une décision de la commission scolaire Sainte-Croix.

C'est grâce au dur combat mené par les membres de l'Association de parents d'Outremont (APO) que cette école, qui porte le nom du premier ministre de l'Éducation du Québec, a pu survivre et a réussi à empêcher que les élèves soient regroupés à l'école secondaire Pierre-La-porte de Ville Mont-Royal.

Mes enfants ont fréquenté l'école secondaire PGL et je suis fier d'avoir fait partie du conseil d'administration de l'APO qui a eu à son actif des réalisations significatives pour le milieu. Un bel exemple de participation citoyenne.

Louise de Broin
 Sherbrooke, le 18 janvier 2014

LIBRE OPINION

Baisse de taxes: un coup de main aux familles

FRANÇOIS LEGAULT

Chef de la Coalition avenir Québec

Alors qu'on discute de la charte de la laïcité sur toutes les tribunes, l'économie du Québec s'essouffle. On apprenait récemment que le Québec a perdu 43 800 emplois à temps plein en 2013. Symbole de notre poulx économique chancelant, l'agence de notation Fitch a même envoyé un signal d'alarme en mettant sous surveillance la cote de crédit du Québec.

L'année 2014 s'annonce tout aussi sombre. Les économistes prévoient que la croissance économique du Québec sera inférieure à 2%, une croissance plus faible que celle du reste du Canada en raison, notamment, de la faible consommation des ménages. Ce n'est pas un secret, nos familles étouffent. Mais qui peut les blâmer? Les Québécois croulent sous la pression fiscale exercée par le gouvernement avec les impôts élevés et les hausses répétées de taxes et de tarifs. Résultats: le revenu individuel et celui par ménage fondent à vue d'œil. Il y a urgence d'agir!

La Coalition avenir Québec croit qu'il est temps de donner un répit aux familles de la classe moyenne afin de relancer l'économie. Or, on apprenait, en décembre dernier, que le Québec recevra d'Ottawa 548 millions de plus en péréquation pour l'année 2014-2015. Il s'agit d'un montant imprévu obtenu en raison de la faiblesse économique du Québec par rapport aux autres provinces. Voilà donc une excellente occasion de donner un peu d'oxygène aux familles, stimuler la consommation et, par conséquent, favoriser l'activité économique.

Notre proposition est claire et nette: le gouvernement devrait prendre la moitié des 548 millions supplémentaires pour aider les familles de la classe moyenne. L'autre moitié devrait servir à réduire le déficit budgétaire. La Coalition avenir Québec suggère donc une baisse de taxe immédiate, dès le 1^{er} avril prochain, pour les contribuables ayant un revenu de moins de 45 000\$ par année. Cette mesure toucherait plus de 2,5 millions de Québécois et permettrait aux familles de la classe moyenne avec deux revenus de

compter sur 200\$ à 400\$ de plus pour stimuler leur consommation et l'économie québécoise.

Il s'agirait d'une première étape dans la réduction du fardeau fiscal des contribuables, une priorité pour mon parti. En effet, nous croyons qu'il est possible d'éliminer complètement la taxe santé dès l'exercice 2015-2016. De plus, nous avons pris l'engagement en novembre dernier d'abolir d'ici cinq ans la taxe scolaire, ce qui représenterait, avec la taxe santé, en moyenne 1000\$ de plus par année dans le portefeuille des familles du Québec. Le tout, bien sûr, en atteignant l'équilibre budgétaire dès 2014-2015 et les années suivantes.

Avec cette somme supplémentaire, le gouvernement du Parti québécois a l'occasion de racheter — du moins en partie — une promesse électorale brisée, celle d'éliminer la taxe santé instaurée par les libéraux. Plutôt que de crier au «*simplisme*», le ministre des Finances devrait donc considérer sérieusement notre proposition pour donner un coup de main aux familles québécoises de la classe moyenne.

IDÉES

LES LGBT ET LA CHARTE

Une laïcité ouverte... à la démagogie

ANDRÉ GAGNON

Éditorialiste, Magazine Être

Cette lettre compte quelque 600 cosignataires.

Depuis le début du débat sur la charte, certaines organisations favorables à la «laïcité ouverte» prétendent que les limites proposées à la liberté de religion préfigurerait des reculs aux droits des autres minorités, dont les minorités sexuelles. N'ayant aucun intérêt pour les enjeux qui préoccupent la communauté LGBT, comme le retour des intégrismes, les défenseurs de la «liberté de religion menacée» n'ont d'autre choix que d'avoir recours à la démagogie pour tenter de nous rallier à leur cause.

Il y a d'abord eu le président de «Québec inclusif», Rémi Bourget, qui, après avoir omis de parler de cette dimension de la diversité dans son manifeste de fondation, a tenté d'utiliser la question en comparant l'homophobie et l'islamophobie. Puis ce fut au tour d'une Association LGBT pour un Québec inclusif inconnue à revenir à la charge en prétendant qu'«il est légitime pour nous de craindre qu'un gouvernement qui attaque aussi facilement une minorité au nom de la majorité puisse éventuellement décider d'attaquer les droits de nos communautés». Plusieurs médias se sont empressés d'en faire la porte-parole de la communauté LGBT parce que Xavier Dolan, Manon Massé et Alexa Conradi, la présidente de la FFQ, y sont associés, alors qu'elle est l'aile LGBT de «Québec inclusif» et qu'elle soutient une position à cent lieues du sentiment majoritaire de la communauté LGBT.

Et puis, c'est au tour de la Commission-Jeunesse du PLQ de prétendre que «l'adoption de la charte pave la voie à d'autres atteintes aux droits et libertés de toutes les minorités [et] pourrait même permettre... de s'attaquer aux droits de la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT)».

Ces intervenants ont en commun d'être pour le port de signes religieux et pour défen-

dre ce point de vue, ils font tout pour minimiser l'homophobie religieuse, qui est pour eux une épine au pied. Car en l'occultant, on peut prétendre que le port de signes religieux ne crée aucun malaise auprès des LGBT. La réalité est tout autre et, en partant du point de vue des LGBT discriminées par à peu près toutes les religions, le port de signes religieux crée un obstacle de plus pour l'accès aux services gouvernementaux pour des communautés qui y ont toujours eu difficilement accès. Comment une adolescente qui découvre son orientation sexuelle pourrait-elle se sentir à l'aise d'en parler à un psychologue portant une croix catholique si elle sait que cette religion condamne l'homosexualité? Comment un immigré gai d'un pays musulman, où sa vie était menacée, pourrait-il se sentir à l'aise de consulter un médecin portant le voile et lui parler de sa sexualité?

L'invention d'une menace laïque

Alors qu'ils refusent de considérer l'impact négatif de cette rupture de la neutralité religieuse, ces différents intervenants sont en mal de trouver un autre argument pour nous convaincre de les appuyer. Ils se rabattent alors sur cet argument délirant que le gouvernement qui se propose d'affirmer la laïcité, une laïcité qui est la meilleure garantie de nos droits en mettant l'État à l'abri des influences religieuses, pourrait aisément s'y attaquer.

Cette accusation est sans substance puisque les limites proposées à la liberté de religion ne sont pas une attaque aux droits de minorités, et sont justifiées compte tenu des multiples contradictions entre les dogmes des principales religions pratiquées au Québec et les droits reconnus aux citoyens.

Elle est d'autant plus ridicule que le Parti québécois a été associé à toutes les avancées des droits LGBT, depuis l'ajout de l'orientation sexuelle comme interdit de discrimination à la Charte québécoise des droits en 1977 jusqu'à l'adoption de la Loi sur l'union civile en 2002 et le projet de loi 35 adopté par l'Assemblée nationale, en passant par la reconnaissance des couples de même sexe.

De la part du Parti libéral, c'est d'autant plus ridicule puisqu'après avoir refusé d'inclure l'orientation sexuelle comme interdit de discrimination en 1975, ses contributions se sont limitées à donner suite à l'œuvre entreprise par les gouvernements péquistes : audiences publiques de la Commission des droits de la personne en 1993 et un Groupe mixte de travail sur l'homophobie dont les travaux ont débuté en 2004 et les premiers résultats, un plan d'action contre l'homophobie, ne furent obtenus qu'en 2011 en fin de 3^e mandat, plan qui ne répondait qu'à 20% des besoins minimaux établis.

La réalité de la vie

Ce genre d'accusation me rappelle les propos d'un activiste gai de l'Université Concordia qui avait justifié son opposition au Oui en 1995 en prétendant qu'un Québec indépendant serait un État «homophobe» et «raciste». Or, la réalité de la vie depuis, c'est que tous les votes à la Chambre des communes en faveur des droits LGBT n'ont pu être gagnés qu'avec l'appui massif des députés du Québec, surtout bloquistes, autour de 80-90%, contre toujours moins de 50% dans le reste du Canada. C'est bien simple : sans les députés québécois, les LGBT au Canada n'auraient aucun droit et le gouvernement Harper aurait pu revenir à la définition hétérosexiste du mariage, son premier engagement électoral en 2006.

Rien n'est plus faux que de prétendre que c'est l'affirmation de la laïcité qui est une menace pour les minorités sexuelles. Nos communautés savent trop bien qu'«Étant donné la prégnance de la morale religieuse, les personnes homosexuelles sont demeurées longtemps dans l'ombre. La doctrine religieuse servait alors de caution à leur stigmatisation», comme le rappelait dès les premières lignes le rapport du Groupe mixte de travail sur l'homophobie. Et elles comprennent bien que ce sont ceux qui s'acharnent à défendre les privilèges religieux, qui s'alignent objectivement sur le programme de Stephen Harper en attaquant la laïcité, qui constituent la véritable menace à nos droits.

Le privé est politique



FRANCINE PELLETIER

Le dernier scandale impliquant un homme politique fait grincer des dents. On se plaint, non pas tant de la relation clandestine du président François Hollande avec sa jeune maîtresse, mais du bruit médiatique causé par cette indiscretion. «Une inquisition d'un autre âge», dit le chroniqueur et correspondant du *Devoir* à Paris, Christian Rioux, qui déplore l'abolition des «cloisons entre vie publique et vie privée».

S'il est vrai que la vie sexuelle des politiciens fait aujourd'hui davantage la manchette, encore faut-il se demander pourquoi. Mon collègue Christian tient la «pudibonderie anglo-saxonne» pour responsable. Je crois plutôt que cette curiosité médiatique tient à la prolifération des médias à potins (dont les Britanniques, curieusement, détiennent le secret), mais aussi au féminisme.

C'est grâce au mouvement des femmes, après tout, qu'on a commencé à remettre en question l'étanchéité de la vie privée. Le «privé est politique», le grand slogan des années 70, déclarait que le sexisme était d'abord affaire personnelle et que le lieu privilégié de la domination masculine était justement la vie privée. Pas question, donc, de passe-droit au nom du «c'est privé» puisque là se trouvait le carcan dans lequel les femmes étaient enfermées et qui, par ailleurs, permettait aux hommes d'y faire un peu n'importe quoi.

Maintenir que toute incursion dans la vie personnelle d'un homme public est sans intérêt, voire de bas étage, revient à lui donner carte blanche dans ses interactions avec son entourage immédiat, en commençant par les femmes. On a beau appeler ça, encore aujourd'hui, du savoir-vivre, il s'agit d'un système de classe qui favorise les puissants, des hommes blancs d'âge mûr dans 90% des cas.

Je me souviens d'un prof de littérature — que j'adorais, par ailleurs — grand amoureux des arts et des lettres, qui disait : «Vous n'avez pas à savoir si Balzac se cure le nez ou si Dostoïevski bat sa femme. Vous n'avez qu'à vous préoccuper de ce qui est écrit sur la page.» J'étais très impressionnée par ce genre de discours qui mettait l'art au-dessus de toutes préoccupations basement quotidiennes. C'est seulement plus tard, une fois politisée, que j'ai compris combien cette façon dite supérieure de penser laissait libre cours à des comportements allant du malséant au carrément odieux.

Dostoïevski, soit dit en passant, ne battait pas sa femme. Il l'aurait fait que *Les frères Karamazov* demeurerait un chef-d'œuvre aujourd'hui. À la rigueur, je peux admettre *Voyage au bout de la nuit* au palmarès des grands romans malgré le fait que son auteur, Louis-Ferdinand Céline, fut un effroyable antisémite. Il est par contre plus difficile de tracer ce genre de distinction en politique. Non pas que le droit à la vie privée n'existe pas; il existe tout à fait. On ne se préoccupe pas de fouiller dans la vie personnelle des dirigeants à moins qu'il y ait une raison politique de le faire. Or, l'hypocrisie, le mensonge, la manipulation, le deux poids deux mesures... sont tous des raisons de le faire.

Manque de jugement

Ce n'est pas le fait d'avoir une maîtresse qui embarrasse François Hollande aujourd'hui; c'est la façon avec laquelle il s'y est pris. Le coup du casque de Vespa, les croissants livrés par ses gardes du corps, pour ne rien dire de la haison de sa légitime compagne. Gros manque de jugement de la part d'un homme payé grassement pour en avoir. Comme Bill Clinton avec Monica Lewinsky, ou encore Dominique Strauss-Kahn et ses partouzes, c'est l'espèce de puérilité juvénile qui s'empare de certains grands hommes lorsque la sexualité se conjugue avec clandestinité. La clé de leur manque de jugement semble en effet liée à cette équation toxique : sexualité + clandestinité. Ils se comportent un peu comme les Américains durant la prohibition d'alcool, en perdant les pédales devant la chose interdite.

On peut d'ailleurs se demander si n'assiste pas ici à l'effet pervers de vieux stéréotypes sexuels. Le privé ayant longtemps été le domaine des femmes, les hommes, occupés et valorisés ailleurs, n'avaient pas à y réfléchir ni à se poser de questions là-dessus. Ce domaine était un peu de l'ordre de l'inconscient, du pilote automatique. Il n'est pas impensable que cette division millénaire du travail fasse quelques ravages encore aujourd'hui.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 6500 caractères (y compris les espaces), ou 1000 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi : si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com), mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

HARPER EN ISRAËL

Une motivation néoconservatrice

Bien qu'elle n'explique pas entièrement sa conduite en politique étrangère, cette idéologie antirelativiste y joue un rôle déterminant

MANUEL DORION-SOULIÉ

Doctorant en science politique à l'UQAM et chercheur au Centre interuniversitaire de recherche sur les relations internationales du Canada et du Québec (CIRRIQ)

Le passage de Stephen Harper en Israël et la nomination de Vivian Bercovici au poste d'ambassadrice en Israël confirment le parti pris du gouvernement Harper en faveur de l'État hébreu. Dans son discours à la Knesset, le premier ministre a une fois de plus pourfendu l'antisémitisme et affirmé la communauté de valeurs qui unit les deux pays. Quant à Madame Bercovici, il semblerait que son soutien à la cause israélienne, exprimé dans ses chroniques du *Toronto Star* depuis 2012, soit sa seule compétence pertinente. Or, ce voyage et cette nomination s'inscrivent dans un contexte beaucoup plus large que la politique canadienne au Moyen-Orient. Il convient en fait de les interpréter comme illustrant le projet politique fondamental des conservateurs canadiens : la lutte contre le «relativisme moral».

En 2003, alors qu'il tentait d'unifier les forces conservatrices canadiennes sous sa houlette, Stephen Harper définit un programme qui tenait davantage de la rénovation morale que de la révolution économique. C'était non pas le socialisme qu'il fallait désormais combattre, mais plutôt le nihilisme, conçu comme la croyance qu'aucun mode de vie n'est supérieur à un autre, que le Bien et le Mal n'existent pas vraiment. Selon Harper, le nihilisme est la conséquence logique des prémisses philosophiques guidant le Parti libéral depuis les années 1960, entraînant des conséquences désastreuses pour la société canadienne : création d'une société «d'ayants droit» incapables de consentir à quelque sacrifice pour le bien de la nation, et division du corps social en une multitude de



TIFFET

groupes identitaires. En politique étrangère, il se manifeste dans la «neutralité» qui caractériserait l'internationalisme de Lester B. Pearson et dans «l'antiaméricanisme» de Pierre Elliott Trudeau et de Jean Chrétien, qui culmina dans le refus de participer à l'invasion de l'Irak. De la même manière, les libéraux sont tenus pour responsables de l'asphyxie des Forces canadiennes, maintenues dans un état de sous-financement chronique par une idéologie qui les vouait à la seule mission de maintenir la paix par l'entremise de l'ONU.

Relativisme moral

Ainsi, le relativisme moral est tenu responsable de tous les maux politiques identifiés par les conservateurs, à l'intérieur comme à l'extérieur. Ce constat de décadence est typique du néoconservatisme, et le remède proposé par Harper

ne l'est pas moins : il cherche en fait à combattre le problème moral de la société canadienne par le truchement de la politique étrangère, en y faisant revivre le patriotisme. Contre le nihilisme, Harper se revendique de ce que les néoconservateurs américains, d'Irving Kristol à Robert Kagan, nomment la «clarté morale». Par-dessus tout, cela signifie de distinguer ses amis de ses ennemis ainsi que le Bien du Mal, et d'être capable d'agir pour le Bien, militairement si nécessaire. C'est là le contexte idéologique dans lequel Stephen Harper élabore ses positions de politique étrangère et de défense : elles doivent servir à envoyer un signal à la population canadienne à propos des vertus qui ont fait sa grandeur, et sans lesquelles elle sombre dans la décadence.

En 2003, Harper a soutenu l'intervention américaine en Irak car les

États-Unis sont un pays ami, et car ils représentaient le Bien contre le Mal incarné par Saddam Hussein. Devenu premier ministre, Harper augmenta radicalement le budget des Forces canadiennes et entreprit de rappeler aux Canadiens leur glorieux passé militaire, notamment lors des commémorations de la guerre de 1812-1814. Aujourd'hui, Harper et son ministre des affaires étrangères, John Baird, aiment à rappeler qu'ils ne soutiennent pas Israël par opportunisme électoral (selon Baird, sa circonscription compterait quatre fois plus d'électeurs juifs), mais par principe, parce qu'Israël est la seule démocratie libérale au Moyen-Orient et, de ce fait, un ami du Canada. Dans ses chroniques, Madame Bercovici adopte le langage de la clarté morale pour défendre Israël et attaquer ses adversaires palestiniens, iraniens ou à l'Assemblée générale de l'ONU. Elle va même jusqu'à comparer Baird à Winston Churchill, le plus grand héros du panthéon néoconservateur.

En politique étrangère comme dans les autres sphères de la vie politique, les idées comptent, même si elles ne se concrétisent pas toujours lorsqu'elles sont confrontées à la réalité matérielle. L'amitié canado-américaine, par exemple, est mise à mal par les tensions entourant le pipeline Keystone XL. Le néoconservatisme de Stephen Harper n'explique pas entièrement sa conduite en politique étrangère, mais cette idéologie constitue le fondement intellectuel de sa vision du monde. C'est ce qui sous-tend la définition si claire d'Israël et des États-Unis comme amis du Canada, la promotion d'un rôle plus musclé pour les militaires canadiens et la revalorisation des vertus martiales. En ce sens, comprendre la politique étrangère de Stephen Harper exige d'étudier son idéologie néoconservatrice et le projet de transformation de la société canadienne dont elle est porteuse.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); **information générale** : Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Karl Rettino-Parazzelli (reporters); **information politique** : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dutrisac et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgaill-Côté (reporter); **information culturelle** : Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Ballargoon (médias), Frédéric Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); **information économique** : Gérard Bérubé (chef de division), Marco Bélair-Cirino, François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); **information internationale** : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); **section art de vivre**: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Émilie Folie-Boivin et Louis Gagné (pupitre); **équipe internet**: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger et Philippe Papineau, (pupitre), Sophie Chartier et Geneviève Tremblay (assistantes); **correction** : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; **soutien à la rédaction**: Amélie Gaudreau (secrétaire), Florence Ferraris (commis); **DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhéer (Ottawa), Dave Noël (Québec); **PUBLICITÉ** Elyse Ben M'rad, Claire Breton (superviseuse), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elimam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais, (coordonnatrice), Elise Girard (secrétaire); **PRODUCTION** Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin et Nathalie Zermatis; **INFORMATIQUE** Yanick Martel (administrateur web), Imane Bouhjar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Émilie O'Nara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Danielle Cantara, Nathalie Filion, Marie-Luce Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjo-

ACTUALITÉS

MÉDECINS

SUITE DE LA PAGE 1

rons», dit le Dr François Gauthier. «Je pense que la majorité des médecins ne s'opposera pas.» Finies, aussi, les factures ambiguës. Elles devront être claires et détaillées, ce qui facilitera aussi les réclamations aux assureurs privés.

Le Collège veut aussi enrayer des pratiques comme celle qui a mené à la radiation temporaire du Dr John Backler en octobre 2013. Ce dernier avait favorisé des patients qui payaient pour des examens de laboratoire effectués par une firme dirigée par sa conjointe. «Le comité de discipline a jugé que nous n'avions pas été en mesure de démontrer que les profits tirés étaient indus», regrette le Dr Gauthier, car le code était trop flou. Une telle latitude ne sera plus possible. Le Dr Gauthier avoue que c'est l'élément qui «a suscité le plus de discussions».

«Les médecins ne doivent pas avoir de signe de piastre au bout du crayon qui signe la prescription», tranche le Dr Gauthier.

Les coopératives de santé devront aussi s'ajuster, car il sera maintenant écrit noir sur blanc que l'ordre de priorité des soins ne peut dépendre que de la condition médicale des patients. Non pas du paiement d'une cotisation annuelle.

«Je ne veux pas stigmatiser les coops, elles rentrent déjà dans le rang», dit le Dr Gauthier. Mais on estimait qu'il y avait des risques de dérapage pour sélectionner une clientèle qui a les moyens de payer.»

Le Collège dit s'être inspiré des plaintes reçues du public tout comme des reportages dans les médias, mais aussi d'échanges qualifiés de «fluides» avec le ministère de la Santé. Le conseil d'administration du Collège a entériné le texte final en décembre.

Manifeste pour l'accessibilité

Le Collège souhaitait aussi rappeler à ses membres leurs responsabilités concernant la prise en charge et le suivi des patients. «Le médecin doit collaborer avec ses confrères au maintien et à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des services médicaux auxquels une clientèle ou une population a droit», rappelle-t-on dès l'article 3 du code. Cette directive générale a été ramenée au début du texte dans un but «pédagogique», dit le Dr Gauthier.

Aussi, un médecin ne doit pas sélectionner sa clientèle. «C'est prohibé, point», tranche le Dr Gauthier. On ne peut pas refuser de traiter un patient parce que c'est un cas de CSST et qu'il y aura de la paperasse à remplir, par exemple.»

Pas question non plus qu'un patient «se retrouve entre deux chaises» quand un médecin le recommande à un autre. Désormais, un méde-

cin qui dirige un de ses patients vers un collègue doit assumer la responsabilité du patient tant et aussi longtemps que son collègue n'a pas effectivement pris le relais.

Le Dr Gauthier est optimiste. «Certaines dispositions seront moins populaires, mais j'ai bon espoir que cette nouvelle mouture soit mise en application.»

Le Devoir

Révisions antérieures du code de déontologie

La dernière refonte en profondeur du code de déontologie des médecins remonte à 2002. Depuis, d'autres révisions moins importantes sont venues clarifier des articles mis à l'épreuve par de nouvelles réalités. En 2008, la médiatisation d'ententes entre médecins et pharmaciens a entraîné un resserrement des règles entourant les baux des cliniques. En 2010, c'est à la publicité que le Collège s'attaquait. La révision de 2014 est elle marquée par les questions d'accessibilité et de frais, de plus en plus courantes dans un système pourtant public et universel.

SYRIE

SUITE DE LA PAGE 1

mation d'un gouvernement de transition, souhaitée par l'opposition syrienne et par les pays occidentaux, est également à l'ordre du jour.

Des négociations directes entre les autorités syriennes et les partis regroupés au sein de la Coalition nationale de l'opposition syrienne devraient commencer vendredi à Genève et pourraient durer jusqu'à dix jours dans un premier temps. Il s'agira des premiers pourparlers du genre depuis le début de la guerre civile syrienne, en mars 2011.

Ce grand rendez-vous diplomatique au bord du lac Léman a été reporté à plusieurs reprises. Il a failli l'être de nouveau cette semaine, les membres de la Coalition menaçant lundi de le boycotter parce que l'Iran y avait été invité. Le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, Ban Ki-moon, a rapidement retiré l'invitation qu'il venait de faire à la République islamique, qui est un des principaux soutiens du gouvernement syrien, avec la Russie. Cette dernière a critiqué la volte-face de M. Ban, sans toutefois remettre en question sa participation à la conférence.

Mardi, la délégation du régime syrien a eu de la difficulté à obtenir que son avion soit ravitaillé en carburant lors d'une escale à Athènes.

Mardi également, les diplomates s'employaient à limiter les attentes. «Nous devons nous contenter d'une politique des petits pas», a ainsi déclaré le ministre allemand des Affaires étrangères, Frank-Walter Steinmeier.

Le conflit en Syrie a forcé deux millions de personnes à trouver refuge à l'étranger, mais également plus de trois millions d'autres à se dé-



MAHMOUD AL-HALABI AGENCE FRANCE-PRESSE
Un enfant reçoit de l'aide après avoir été blessé au cours d'une frappe aérienne effectuée mardi près d'une école à Alep, dans le nord-ouest de la Syrie.

placer à l'intérieur des frontières de leur pays.

Actuellement, les agences de l'ONU et les organisations humanitaires privées sont soumises à un étroit contrôle du régime syrien qui, selon elles, limite ou interdit la livraison d'aides médicales et de vivres vers les régions tenues par des forces rebelles.

Le quotidien britannique *The Guardian* et la chaîne de télévision américaine CNN ont publié

mardi des images et un rapport produit à l'instigation du Qatar. On y trouve 55 000 photos numériques de quelque 11 000 prisonniers, montrant notamment des traces de coups. Plusieurs corps sont émaciés sur les clichés, ce qui semble indiquer que les prisonniers ont été affamés.

Selon le rapport, la police syrienne photographie les détenus qu'elle a ordre d'exécuter depuis le début de la guerre civile en mars 2011. David Crane, un des auteurs du rapport, a comparé ce genre «turberie industrielle» aux atrocités commises par les nazis pendant la Seconde Guerre mondiale. M. Crane a été procureur au Tribunal spécial sur la Sierra Leone.

Le bureau de l'ONU a qualifié le rapport qatari d'«extrêmement alarmant», et souligné la nécessité de dépêcher des observateurs indépendants en Syrie. L'ONU a déjà dénoncé les tortures commises par les agents du régime syrien, tout en reprochant à certains groupes d'opposition d'avoir également commis des atrocités.

L'organisation américaine Human Rights Watch a critiqué mardi la communauté internationale, y compris les États-Unis, pour son inaction devant la crise syrienne. «Depuis les guerres dans les Balkans et au Rwanda, dans les années 1990, on a rarement vu un conflit dans lequel autant de gens ont été tués en si peu de temps», a noté Nadim Houry, directeur de HRW pour le Moyen-Orient. La Fédération internationale des droits de l'Homme, pour sa part, a prédit que la conférence Genève2 échouera si les parties n'arrivent pas, «au minimum», à garantir un libre accès à l'aide humanitaire en Syrie.

Avec Associated Press
et l'Agence France-Presse
Le Devoir

PHOTO

SUITE DE LA PAGE 1

bre de l'entourage du premier ministre pour entrer dans le périmètre et faire partie de la photo. «C'est la réélection. C'est la photo à un million de dollars!»

Pour Marci McDonald, «on a découvert le pot aux roses». M^{me} McDonald est l'auteure du livre *The Armageddon Factor*, publié en 2010 et expliquant l'influence grandissante du mouvement évangélique chrétien sur la droite politique canadienne. «Tout ceci est une campagne de réélection! [...] Rappelez-vous que Stephen Harper est premier ministre depuis huit ans. C'est juste après le congrès du Parti conservateur à Calgary [fin octobre], quand il est devenu clair dans les coulisses que les gens commencent à parler ouvertement d'une course au leadership et de leur déception, que ce voyage a été annoncé.» Selon elle, il s'agit d'une «diversion».

Marci McDonald a documenté dans son livre la croyance évangélique selon laquelle le Christ reviendra sur terre quand les Israélites seront à nouveau regroupés en Terre sainte. Cela les mène à appuyer les revendications d'Israël et à favoriser un rapprochement avec les milieux juifs. Selon elle, ce voyage et les positions assumées de M. Harper permettent de courtiser ces deux électeurs à un moment où les sondages ne sont pas réjouissants.

Une source conservatrice, qui refuse d'être identifiée, reconnaît que ce voyage sert, du moins en partie, cet objectif. «La base conservatrice est plutôt croyante. Des photos de la Terre sainte ne peuvent pas nuire», explique-t-on. En outre, «bien que le vote juif ne soit pas concentré [de manière à garantir des circonscriptions], l'influence de la communauté dans le monde des affaires, de la culture, etc. n'est pas négligeable.»

Charles McVety, le président du Canada Christian College de Toronto et tête d'affiche de la droite religieuse au Canada, abonde dans le même sens. «Tout chrétien qui se rend à Jérusalem visitera la basilique de la Nativité, l'église du Saint-Sépulcre, marchera sur la via Dolorosa et marchera sur les traces de Jésus Christ. C'est excitant de voir un premier ministre en poste faire cela. C'est la première fois!» Selon lui, «il

ne fait aucun doute que les chrétiens qui croient à la Bible verront ceci d'un œil favorable. J'ai reçu beaucoup de messages disant "Je suis fier d'être Canadien" à la suite du discours de M. Harper et de sa présence en Israël. Et ces messages me sont envoyés par des chrétiens.»

Jean Chrétien est le seul autre premier ministre à avoir visité Israël, en 2000. Son voyage avait été jugé catastrophique par maints commentateurs. M. Chrétien ayant multiplié les déclarations maladroites. Il n'avait pas visité le mur des Lamentations ou ces autres lieux saints. Les images de M. Harper revêtent donc une importance toute particulière.

Une délégation à l'image du message

Stephen Harper et son épouse voyagent avec une délégation de 237 parlementaires, adjoints, personnes d'affaires et représentants de divers groupes d'intérêts. Du lot, il y a 21 rabbins, dont 9 proviennent de la filière hassidique Chabad Loubavitch, considérée comme parmi les plus orthodoxes.

Au chapitre des évangéliques, on trouve dans la délégation David et Agnes Hearn, le président et son épouse du Christian and Missionary Alliance, l'Église évangélique à laquelle appartient M. Harper. Il y a Don Simmonds, le président du

groupe télévisuel Crossroads Christian Communications. L'an dernier, Ottawa a songé, avant de se raviser, à couper le demi-million de dollars que Crossroads touchait pour ses projets de développement en Ouganda parce qu'il affichait dans son site Internet que l'homosexualité est une «perversion» et un «péché». Le ministre des Affaires étrangères, John Baird, avait critiqué le groupe.

Se trouve aussi dans cette délégation accompagnant M. Harper Donna Holbrook, de l'International Christian Embassy Jerusalem. «C'est un groupe qui vise spécifiquement à cultiver l'appui évangélique à Israël», selon M^{me} McDonald. Quant à l'ex-ministre conservateur Stockwell Day, il avait contribué à tisser des liens entre Juifs et évangéliques par l'entremise de son adjoint Joseph Ben-Ami, qui a à la fois travaillé pour le B'nai Brith et Charles McVety. M. Day est lui aussi du voyage, avec son épouse Valorie.

Pour la petite histoire, le député Mark Adler qui voulait sa photo a plus tard diffusé sur son compte Twitter un cliché de lui serrant la main du premier ministre Benjamin Netanyahu. Un journaliste lui a alors demandé si cette photo était «celle à 500 000 \$»...

Le Devoir

Harper critique Israël, mais en privé

Le Canada et Israël ont une vision différente du conflit israélo-palestinien en dépit de leurs bonnes relations, ont reconnu mardi le premier ministre Stephen Harper et son homologue israélien, Benjamin Netanyahu. M. Harper a reproché aux journalistes d'avoir tenté de l'amener à critiquer publiquement l'État hébreu pour sa position concernant les territoires, affirmant que les reporters lui avaient posé des questions à ce sujet tant en Cisjordanie

qu'en Israël. Lorsque M. Harper s'est fait demander en conférence de presse s'il avait exprimé des désaccords envers Israël, il a répondu que «oui, à plusieurs occasions». M. Harper a soutenu que son appui envers Israël «ne m'empêche pas d'exprimer aux gouvernements d'Israël et de l'Autorité palestinienne nos désaccords sur les enjeux variés qui sont de notoriété publique. Mais lorsque les intérêts vitaux et quotidiens du Canada ne sont pas en jeu, franchement, il est plus productif d'en discuter en contexte privé», a soutenu M. Harper. Ces «enjeux variés» auxquels il fait référence sont les positions officielles affichées sur le site Internet du ministère des Affaires étrangères, notamment que le Canada ne reconnaît pas le contrôle d'Israël sur les territoires occupés et estime que les colonies sont contraires au droit international.

Le Devoir et
La Presse canadienne

PANIQUE

SUITE DE LA PAGE 1

Blanchet» afin que la formation ne se mêle pas du débat.

M. Arseneault fait référence à Claude Blanchet, le mari de M^{me} Marois, qui fut le p.-d.g. du Fonds de solidarité de la FTQ de 1983 à 1997.

Interrogé à ce sujet à la commission Charbonneau, Jean Lavallée a déclaré qu'il ne se souvenait pas de cette histoire de «deal». Ces rencontres avec le PQ n'ont jamais eu lieu, assure-t-il. «Ce sont tout de même des conversations qui ne sont pas banales», a fait remarquer le juge France Charbonneau.

Explications demandées

À l'Assemblée nationale, le Parti libéral du Québec (PLQ) a bondi sur l'occasion pour exiger des explications de la première ministre, Pauline Marois, sur le «deal» allégué entre son conjoint et l'ancien numéro un de la FTQ.

«C'est troublant», a déclaré le chef libéral, Philippe Couillard. Il a invité la première ministre à «prendre ses responsabilités» comme il l'a fait lorsque les policiers ont fait des perquisitions au siège social du Parti libéral. «Vous m'avez posé souvent des questions sur les visites de la police à nos locaux, a-t-il dit. Je suis venu vous voir et j'ai répondu aux questions. C'est à elle de faire la même chose.»

La critique libérale en matière d'éthique, Lise Thériault, s'est montrée plus sévère. «Qu'est-ce qu'on peut négocier pour son organisme en ayant un moyen de pression qui s'appelle le mari de la première ministre?» a-t-elle demandé.

M^{me} Thériault a accusé le gouvernement Marois de protéger la FTQ encore aujourd'hui. «Ils ont toujours voulu garder leurs liens [...] et atténuer tout ce qui pouvait irriter la FTQ», a-t-elle lancé.

La députée de la Coalition avenir Québec (CAQ) Sylvie Roy est la première à avoir exigé la tenue d'une enquête sur l'industrie de la construction, en avril 2009. Le PQ a attendu six mois avant de se rallier à sa proposition, tandis que les libéraux ont fait la sourde oreille pendant deux ans et demi.

M^{me} Roy s'interroge aussi sur le délai de réponse de six mois du PQ, puisque les tractations du tandem Lavallée-Arseneault coïncident à deux semaines près avec sa sortie initiale. «Nous nous sommes toujours demandé pourquoi Pauline Marois avait pris autant de temps à allumer, mais aujourd'hui, je crois que nous avons peut-être la réponse», a-t-elle dit.

En l'absence de M^{me} Marois, qui se trouve à Davos, la réplique du PQ est venue de Bernard Drainville. «S'il y en a qui ont essayé de nous empêcher de demander la commission, ils ont frappé un mur, a-t-il lancé. Je dirais un mur d'intégrité.»

Le PQ a réclamé la tenue d'une commission sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction «pendant trois ans», a dit le ministre responsable des Institutions démocratiques. Dans l'opposition, «je ne sais pas combien de centaines de fois on s'est levés pour demander la création de la commission», a-t-il insisté.

Lavallée désapprouve

L'homme au cœur des intrigues du jour, Jean Lavallée, n'a pas caché le dégoût que lui inspire la commission Charbonneau.

«On sait comment ça se finit, une commission d'enquête. Moi, je suis ici aujourd'hui et je suis condamné d'avance. Je passe tout un pas bon par tout. Ma réputation est ternie», a-t-il déploré.

L'ancien dieu de la FTQ a presque complété son témoignage. A plus d'une reprise, il a été confronté à des écoutes électroniques embarrassantes. Il a notamment mis son poids dans la balance pour convaincre le conseil de la SOLIM d'accepter deux dossiers toxiques de Jocelyn Dupuis.

Si des relations des Hells Angels ont pu bénéficier de financement pour leurs projets, c'est à son insu. «On fait pas affaire avec les Hells. Si on a fait affaire avec eux, on ne le savait pas», a-t-il dit.

M. Lavallée dément toujours avoir dirigé une filière qui contrôlait l'accès à la SOLIM (le bras immobilier du Fonds). Il a toutefois reconnu qu'il avait appuyé certains dossiers, dont ceux de son ami Denis Vincent, une autre relation des Hells Angels.

Jean Lavallée a enfin jeté une ombre sur la crédibilité de Michel Arseneault. L'ex-numéro un de la FTQ lui a déjà confié qu'un «Italien» lui avait offert un pot-de-vin de 300 000 \$ pour faciliter le financement de Carboneure, une firme infiltrée par le caïd Raynald Desjardins.

M. Arseneault s'est vanté d'avoir refusé le pot-de-vin. Il a même exprimé sa colère devant cette tentative de corruption, se souvient Jean Lavallée.

Ces explications contrastent avec celles fournies par le principal intéressé. M. Arseneault a déclaré publiquement que cette tentative de corruption n'avait jamais eu lieu.

Avec Marco Bélair-Cirino
Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

D
Le Devoir sur ledevoir.com
sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390